



# Le Haillan

Mairie du Haillan  
Département de la Gironde

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 novembre 2024 à 18h30

-----

(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-25)

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mardi 12 novembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame La Maire, Andrea KISS. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux, le mercredi 6 novembre 2024.

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Nombre de conseillers présents : 32**

### PRESENTS :

Mesdames, Messieurs : Andrea KISS, Eric FABRE, Monique DARDAUD, Philippe ROUZE, Ludovic GUITTON, Hélène PROKOFIEFF, Jean-Michel BOUSQUET, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Marie-Pierre MAILLET, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Carole GUERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENNEC, Gülen SAFAK-BUDAK, Patrick JULIENNE, Béatrice GUELIN-LEBLANC, Michel REULET, Christine ONDARS, Christian TROUILLOUD, Catherine DESENY, Cécile MEVEL, Cécile AJELLO, Bruno BOUCHET, Eric VENTRE, Hervé BONNAUD, Sophie TANGUY.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mesdames Catherine MOREL à Eric FABRE, Aurélie DUFRAIX à Hervé BONNAUD et Messieurs Antoine VERNIER à Benoît VERGNE, Régis LAINEAU à Patrick JULIENNE.

### EXCUSEE :

Madame Erika VASQUEZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne GOURVENNEC

SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANTE : Béatrice GUELIN-LEBLANC

**Andrea KISS** : Mesdames-Messieurs, bonsoir. Nous démarrons ce conseil municipal avec un certain nombre d'absents qui ont donné procuration. C'est le cas de Régis LAINEAU à Patrick JULIENNE, Antoine VERNIER à Benoît VERGNE, Cathy MOREL à Éric FABRE, Aurélie DUFRAIX à Hervé BONNAUD et Éric VENTRE vient de me prévenir qu'il aura sans doute un petit peu de retard. Il m'a fait une procuration par mail, mais je ne peux pas l'accepter puisqu'il me faut quelque chose de manuscrit, mais je pense que le temps que l'on passe le PV, il aura le temps d'arriver. Est aussi excusée Madame Erica VASQUEZ pour qui on a une pensée puisqu'elle vient de perdre son papa.

Je vous propose que nous désignons comme secrétaire de séance Anne GOURVENNEC et comme secrétaire suppléante Béatrice GUELIN-LE BLANC.

Avant que nous abordions l'ordre du jour de ce conseil, je voulais vous faire part de deux tristes nouvelles : une première qui a concerné donc l'ancienne première adjointe de cette commune, en l'occurrence Françoise LARRIEU qui a été élue ici pendant de très nombreuses années et qui a surtout été un pilier de l'école élémentaire du Centre où elle a commencé comme institutrice et fini comme Directrice ; et une autre triste nouvelle, c'est la disparition de Pierre PRIOLEAU qui était l'ancien maire du Haillan entre 83 et 88.

Une fois n'est pas coutume, je vais vous proposer de déroger à la sacro-sainte féminisation des espaces publics. J'ai contacté il y a quelques jours le fils de monsieur PRIOLEAU puisque dans cette commune, tous les anciens maires ont un lieu à leur nom, mais néanmoins, même si je n'ai pas officiellement à lui demander l'autorisation, je préférerais le faire. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse. Je lui ai proposé qu'on trouve un site pour pouvoir donner le nom de son papa qui avait consacré quand même 5 ans à la commune du Haillan en tant que maire.

Je vous propose que nous commençons donc par notre traditionnelle délibération.

**Délibération n°D2024\_11\_95**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024**

**Rapporteur : Andrea KISS**

Le Rapporteur expose :

Les séances du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du Procès-Verbal reprenant l'intégralité des débats.

Chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au Procès-Verbal suivant.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1** : D'APPROUVER le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2024 ci-annexé ;

**Article 2** : QUE chaque membre présent appose sa signature ou que mention soit faite de la cause qu'il a empêché de signer.

**Andrea KISS** : Je vous pose la traditionnelle question - *je m'excuse, je parle un petit peu du nez, mais j'ai eu une sinusite carabinée toute la semaine dernière et donc, cela ne doit pas être très agréable pour vous, mais malheureusement je ne peux pas faire autrement* - : avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur BOUCHER.

**Bruno BOUCHET** : Cela concerne le terrain synthétique avec les Girondins de Bordeaux.

**Andrea KISS** : Ce n'est pas avec les Girondins, mais avec la Ligue.

**Bruno BOUCHET** : C'étaient les Girondins qui entretenaient le terrain. C'était la question que je vous avais soumise. Comme on nous a répondu depuis que vu la situation des Girondins, il n'y aurait pas de contrat entre la mairie du Haillan et les Girondins de Bordeaux, à ce titre-là, qu'est-ce qu'il est envisagé et quel coût cela représente-t-il ?

**Andrea KISS** : Le coût, il est difficile pour l'instant de le chiffrer, mais on en a parlé avec l' élu en charge des sports de la Ville de Bordeaux puisque c'est la Ville de Bordeaux qui reprend la gestion du site et nous allons nous rencontrer prochainement pour voir quelles sont les formes de mutualisation que l'on pourrait envisager. De fait, la convention est tombée puisque notre interlocuteur n'existe plus juridiquement. Donc, on s'adresse maintenant au gestionnaire du site qui n'est autre que la Ville de Bordeaux. Pour l'instant, on ne peut pas vous en dire plus. On n'a même pas encore calé le rendez-vous encore puisque c'est vraiment tout frais ; cela date d'il y a quelques jours.

**Bruno BOUCHET** : Juste une précision. Comment le terrain est-il entretenu actuellement ?

**Éric FABRE** : C'est nous qui l'entretiens.

**Bruno BOUCHET** : On n'a pas de machine.

**Éric FABRE** : Si, on a acheté ce qu'il faut.

**Bruno BOUCHET** : Alors, pourquoi faire un partenariat si on a le matériel et qu'on le fait très bien ?

**Andrea KISS** : A ce moment-là, on n'avait pas le matériel.

**Bruno BOUCHET** : Vous êtes en train de me dire qu'on va peut-être l'envisager avec Bordeaux et là, on me dit qu'on a la machine et qu'on est déjà en train de le faire. Je ne comprends pas bien.

**Andrea KISS** : Ce ne sera pas que sur le synthétique en l'occurrence. Cela pourrait concerner également l'entretien de nos autres terrains, l'idée étant de mutualiser au maximum et d'essayer de voir ce que l'on peut optimiser tout simplement, dans un souci de bonne gestion. Avez-vous d'autres remarques ou modifications ? Madame AJELLO.

**Cécile AJELLO** : Bonsoir Madame le Maire, Mesdames-Messieurs les conseillers, bonsoir à vous.

A l'occasion du dernier conseil municipal, vous avez indiqué dans le cadre d'un pré-bilan de mandat tenir le ratio 1/3-1/3-1/3 entre les espaces verts, les constructions et les espaces économiques. Nous pouvons nous en féliciter. Toutefois en tant qu'élue de l'opposition, je souhaite le compléter avec une proposition.

Aussi pour que ce bilan ne soit pas une simple déclaration, certes réelle, mais soit une déclaration réellement et totalement vécue et visible dans le quotidien des Haillanais, je vous propose de réserver quelques espaces encore naturels au milieu de l'urbanisation en zone de protection naturelle au cœur des villes. Aussi, je me mets à imaginer un panneau de la mairie du Haillan indiquant : A cet endroit, avec vos impôts, nous protégeons cet espace naturel pour la nature et aussi pour votre santé.

Consciente des tensions budgétaires, j'imaginerais une situation alternative : vendre ces espaces à des associations - certaines rachètent les espaces naturels - ou bien à des entreprises qui sauraient les préserver avec une dynamique économique associée. Ceci aurait la vertu de permettre un renforcement du lien de confiance tant abîmé entre les décideurs politiques et les concitoyens. Ceci prouverait aux yeux de tous que sur le Haillan, les décideurs politiques ont conscience du temps long et savent prendre des décisions bénéfiques sur le moyen et long terme.

A l'occasion de la commission, nous avons évoqué que, Madame le Maire, vous avez eu cette attitude et cette proposition auprès des entreprises du Haillan, les dernières installées et je tiens à vous en remercier pour ma part.

Vous seriez ainsi en accord avec les valeurs d'humanité et de protection de la vie qui vous caractérisent. Vous seriez également en accord avec les valeurs du Cittaslow auquel adhère votre commune. Le *slow*, on pourrait aussi l'appliquer au ralentissement de l'urbanisation et à la préservation des petits espaces naturels dans les hypercentres. On peut imaginer - c'est mon côté élue de l'opposition - que le projet immobilier de la ZAC du Haillan devrait globalement atteindre son quota de construction, puisque les élus de l'opposition n'étaient pas forcément très enchantés par ce projet pour autant nécessaire.

Vous vous démarqueriez des nombreuses autres communes et ceci permettrait même une hausse du prix de l'immobilier sur le Haillan. Bah oui !

Au risque de me répéter, ce qui motive mon intérêt pour la protection de la nature et la protection au final de nos enfants, tous les scientifiques prouvent et répètent : les espaces naturels réduisent le stress, l'anxiété et les risques de cancer. Je ne suis pas sûre pour autant et je ne suis pas naïve non plus car je constate avec regret que globalement l'espèce humaine n'aime pas tant que cela ses enfants.

Je finirai en vous racontant une histoire vécue récemment. Lors d'un dîner entre professionnels, j'ai été témoin d'un dialogue entre une personne bien informée et un promoteur immobilier.

La première disait au promoteur immobilier avec beaucoup d'exaltation : « Ça y est, le maire vient de lâcher le terrain » et le promoteur immobilier répondait : « Formidable, quel type de construction ? » J'ai été frappée par la stimulation de l'appât du gain chez ces deux personnes, sans aucune conscience ni considération de ce qui allait être détruit, ni par quoi ceci pourrait être remplacé par du noble. Je dirais même que dans mon imaginaire, j'ai vu la bave de l'argent couler de leurs babines et remplir leur compte en banque déjà grandement bien approvisionné.

Alors, lorsque ces acteurs économiques viendront pleurer dans vos bureaux, par leurs larmes de crocodile parce qu'ils ne gagnent pas assez d'argent, pas assez de profit, je vous propose de répondre selon le style oratoire en vogue de nos jours et qui a priori marche bien : « Allez-



vous faire foutre ! Allez-vous faire foutre avec vos conditions ! Ce seront nos conditions, sinon rien ! » Merci.

**Andrea KISS** : Je vais vous répondre sur un certain nombre de choses. Comme le dit Madame DARDAUD, c'est déjà un peu ce que l'on dit, en mots un peu plus choisis peut-être, mais on a un exemple très récent d'un propriétaire qui voulait beaucoup d'un terrain et à qui on a fait comprendre avec le promoteur qu'il n'en serait pas question et que même s'il avait aujourd'hui les droits à construire dessus, ce n'était pas le projet que souhaitait la Ville et que ce serait forcément moins cher et qu'il faudrait qu'il révise ses prétentions financières à la baisse.

Tout ce que vous m'avez dit là, ce sont des choses qui sont déjà écrites dans le PLU grandement. Le PLU nous contraint sur beaucoup de choses, ne nous laisse pas faire n'importe quoi. On avait évoqué, notamment sur la zone des Cinq Chemins, par exemple, les espaces en pleine terre qui sont obligatoires, etc.

Vendre du terrain pour le faire entretenir par des associations ou des organismes, cela existe déjà. C'est notamment le métier de la Caisse des Dépôts et Consignations dans sa branche biodiversité qui achète des terrains pour faire de la compensation et qui met en place ensuite des plans de gestion pendant plusieurs années. On a nous ici à l'échelle de la Ville, et c'est Ludovic qui suit cela, la mise à disposition par exemple de délaissés de voirie ou d'espaces au profit d'associations qui font des cultures en pleine terre, je pense en particulier à La Mauvaise Herbe qui fait ce genre de choses, et on essaie de mettre des panneaux sur la gestion différenciée sur un certain nombre de petits espaces publics pour que les gens comprennent un petit peu comment cela fonctionne. Je vous rappelle aussi que l'on avait passé 9 ha quand même que l'on avait sortis de l'urbanisation sur le PLU précédent et que je ne suis pas sûre que notre objectif soit de faire augmenter les prix.

Je pense que c'est notre point de divergence avec vous, Madame AJELLO. C'est déjà affreusement cher sur le Haillan et aujourd'hui, ces niveaux de prix font que beaucoup de jeunes ménages sont obligés de quitter la commune après avoir été locataires parce qu'ils sont dans l'incapacité d'acheter ici. Notre devoir d'élus est aussi de pouvoir leur proposer ce parcours résidentiel qui fait que l'on arrive en tant que locataire et que quand on s'installe et que l'on a envie de s'installer définitivement dans une commune, qu'on puisse acheter à des conditions qui ne soient pas des conditions indécentes. Un des impacts de cette hausse des prix, on le voit aujourd'hui sur le scolaire, c'est que nous avons perdu des effectifs scolaires et que les familles qui arrivent sur cette commune aujourd'hui sont plus âgées ; ce n'est généralement pas leur premier achat, mais plutôt leur deuxième et elles arrivent plutôt avec des collégiens, et c'est essentiellement lié au fait que les prix sont devenus stratosphériques. Aujourd'hui sur le Haillan, pour arriver à trouver une maison avec un bout de jardin en dessous de 450 000 €, on ne trouve pas. Qui peut se payer ça ? Qui peut se payer ça ? Même avec deux salaires de cadres, si vous n'avez pas un apport, c'est compliqué. Aujourd'hui, notre devoir, c'est de préserver la nature, mais c'est aussi de permettre aux gens de se loger et dans cette commune aujourd'hui, on a des gens qui dorment dans leur voiture. On a des couples qui divorcent et qui continuent à habiter dans le même logement parce qu'on n'arrive pas à fournir de logements pour le conjoint. C'est cela la réalité. Il faut que l'on arrive à trouver ce juste équilibre et soyez rassurée, nous y veillons et nous faisons très attention, dans le programme de la ZAC en particulier, à ce que justement ces espaces verts soient préservés et que ce soit le plus agréable possible pour tout le monde, aussi bien pour les gens qui vont y habiter que pour les gens qui vont traverser ce quartier.

Quant à l'appât du gain des promoteurs, je vous confirme que certains sont extrêmement gourmands et que Monique DARDAUD est intransigeante avec eux.

**Cécile AJELLO** : Pour conclure, je vous remercie de vos réponses. Si on peut trouver un élément qui permet de faire du et de concilier, c'est le choix des promoteurs effectivement. Il existe des promoteurs vertueux. Il existe des promoteurs qui sont des sociétés à mission. Il existe des gens bien. Donc, l'objectif est de les choisir. Merci à vous.

**Andrea KISS** : On fait de notre mieux. On revient à notre délibération. Est-ce que vous avez d'autres remarques sur ce PV du conseil ? Monsieur VENTRE.

**Éric VENTRE** : Bonsoir Madame le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les adjoints, bonsoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et Mesdames et Messieurs du public.

Je vous prie d'abord de m'excuser de mon retard. Comme vous le dites très bien, cela fait partie des aléas avec les assistantes maternelles qui ne sont pas venues. Je remercie bien heureusement ma femme qui a pu se libérer.

Je voudrais faire une remarque sur le PV du conseil en ce qui concerne la lisibilité des marchés publics sur le site internet. Je vous avais déjà interpellée au précédent conseil et vous m'aviez affirmé qu'ils étaient sur le site internet, ce qui n'est pas le cas puisque cela m'a été confirmé par téléphone par votre DGS. Donc, envisagez-vous de le mettre pour la lisibilité des administrés ?

**Andrea KISS** : Oui, tout à fait. J'étais convaincue, parce que c'est une obligation, que ça y était, mais ce que vous a expliqué la DGS, c'est que ce sont des choses qui n'ont pas été transposées au moment du basculement sur le nouveau site et donc, on va réparer cela. D'autres remarques ou questions ? Je vous propose que l'on passe à l'adoption de ce PV. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Non plus.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°D2024\_11\_96**

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNICATION**

**Rapporteur : Andrea KISS**

Le Rapporteur expose :

Aux termes des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations. Par délibération n°08-20 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

DM2024\_09\_92 : Signature d'une convention avec l'Association Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine pour la location de salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 646.88 € HT.

DM2024\_09\_93 : Autorisation à Madame la Maire de solliciter une subvention à hauteur de 5 600.00 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour l'achat de poussettes motorisées.

DM2024\_09\_94 : Signature d'un contrat d'étude et de conseil en assurances avec la société PROTECTAS pour un montant forfaitaire de 1 926.00 € HT.

DM2024\_09\_95 : Renouvellement de l'adhésion au réseau Cittaslow International pour une cotisation annuelle de 1 500.00 € pour l'année 2024.

DM2024\_09\_96 : Signature d'un marché de fournitures courantes et de services pour le géoréférencement des réseaux de la ville avec la société GEOFIT pour un montant de 29 859.00 € HT.

DM2024\_09\_97 : Signature d'un marché de fournitures courantes et de services pour la vérification et la maintenance des équipements techniques de la Ville du Haillan :

Lot 1 : « Sécurité système d'incendie » avec la société ACCORD INCENDIE pour un montant plafond de 40 000.00 € HT sur 4 ans.

Lot 2 : « Ascenseurs » avec la société OTIS pour un montant plafond de 40 000.00 € HT sur 4 ans.

Lot 3 : « Défibrillateurs » avec la société SCHILLER pour un montant plafond de 20 000.00 € HT sur 4 ans.

Lot 4 : « Alarmes intrusion » avec la société FAUCHE pour un montant de 60 000.00 € HT sur 4 ans.

DM2024\_09\_98 : Déclaration sans suite du marché publié le 20 mai 2024 pour la mission « Coordonnateur chargé de la sécurité et de la protection SPS » pour la démolition et la reconstruction de l'école maternelle du Centre.

DM2024\_09\_99 : Signature d'un marché de fournitures courantes et de services pour l'acquisition de matériels et équipements électriques avec la société REXEL pour un montant plafond de 55 000.00 € HT sur 4 ans.

DM2024\_09\_100 : Accord commercial signé avec la société NOVELTY FRANCE SAS afin de bénéficier d'un service de location et de recharge de bouteilles de CO2 nécessaires à la réalisation de spectacles de la programmation culturelle - Saison 10 - :

Location mensuelle d'une bouteille de CO2 : 25.32 € ;

Recharge unitaire d'une bouteille de CO2 : 116.92 €.

DM2024\_10\_101 : Signature d'une convention avec Monsieur Christophe DEFEUILLEY, économiste, dans le cadre du mois de la résilience, pour l'organisation d'une conférence gratuite le 18 octobre 2024 à l'Hôtel Métropolitain.

DM2024\_10\_102 : Déclaration sans suite du marché publié le 5 juillet 2024 pour la réalisation d'un diagnostic écologique faune-flore quatre saisons et d'une étude hydraulique de la mare de Bel Air et de son périmètre élargi en vue de sa restauration écologique.

DM2024\_10\_103 : Renouvellement d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 10 novembre 2024.

DM2024\_10\_104 : Demande de subvention de 560.00 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du Règlement d'Intervention (RI) pour la réduction des déchets en soutien à la programmation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) et d'approuver le plan de financement comme suit :

Budget prévisionnel :	800,00€
dont	
Subvention :	560,00€
Autofinancement :	240,00€

DM2024\_10\_105 : Demande de subvention de 1 106.00 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du Règlement d'Intervention (RI) pour la réduction des déchets en soutien à la collecte et à la valorisation des coquilles à l'occasion des fêtes de fin d'année et d'approuver le plan de financement comme suit :

Budget prévisionnel :	1 581,00€
dont	
Subvention :	1 106,00€
Autofinancement :	475,00€

DM2024\_10\_106 : Demande de subvention de 210.00 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du Règlement d'Intervention (RI) pour la réduction des déchets en soutien à la programmation de la Semaine du Développement Durable et d'approuver le plan de financement comme suit :

Budget prévisionnel :	300,00€
dont	
Subvention :	210,00€
Autofinancement :	90,00€

DM2024\_10\_107 : Demande de subvention de 345.00 € auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre du Règlement d'Intervention (RI) pour la réduction des déchets en soutien à une action ponctuelle à l'occasion du marché de Noël et d'approuver le plan de financement comme suit :

Budget prévisionnel :	494,00€
dont	
Subvention :	345,00€
Autofinancement :	149,00€

**Andrea KISS** : C'est l'exercice traditionnel de début de conseil.

*Le rapporteur, Andrea KISS présente le dossier*

**Andrea KISS** : Souhaitez-vous des précisions sur ces sujets ? Monsieur VENTRE.



**Éric VENTRE** : Oui bien sûr ! Des précisions en ce qui concerne la décision municipale 2024 11-98 en ce qui concerne la convention avec Monsieur DE FAILLY pour la conférence à l'hôtel métropolitain. Est-ce que vous pourrez nous faire passer cette convention ?

**Andrea KISS** : Ce n'est pas la 98, c'est la 101. C'est une personne qui doit intervenir dans le cadre de la semaine de la résilience, mais on pourra vous passer la décision. Je ne veux pas dire de bêtise, mais je ne sais pas si elle n'est pas à titre gratuit, cette convention, non ? Il me semble qu'il n'y a pas de contrepartie financière. Sinon, on vous l'aurait précisé. D'autres demandes ?

**Éric VENTRE** : Sur la délibération 2024 09-97, est-ce que vous pouvez nous apporter plus de précisions en ce qui concerne les bâtiments qui sont concernés ?

**Andrea KISS** : A priori, tous ceux où il y a des ascenseurs, tous ceux où il y a des systèmes de sécurité incendie, là où nous avons des défibrillateurs et les alarmes intrusion. Donc, cela concerne potentiellement tous les bâtiments qui sont équipés. Pas d'autres questions ? Je vous propose que l'on prenne acte de cette communication et que nous passions à la délibération suivante.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Délibération n°D2024\_11\_97**

**BORDEAUX METROPOLE - RAPPORT ANNUEL 2023 - COMMUNICATION**

**Rapporteur : Andrea KISS**

Le Rapporteur expose :

Bordeaux Métropole présente son rapport annuel. Ce bilan est aussi le fruit d'une œuvre collective. Celle d'une majorité politique et, au-delà, des élus des 28 communes de notre Métropole. Elle doit également énormément à l'ensemble des agents qui constituent le cœur battant de l'institution. Leur engagement, leur expertise et leur dévouement continu sont les fondements des avancées d'aujourd'hui.

L'année écoulée a été marquée par des avancées significatives pour Bordeaux Métropole. Face aux vulnérabilités humaines et territoriales, son action s'est concentrée sur des initiatives structurantes, avec une attention particulière portée à la mobilité, à l'habitat, et à la préservation de l'environnement.

Le Plan Logement a été renforcé pour répondre aux besoins croissants de sa population et garantir un logement pour tous. La Métropole a agi avec détermination pour accélérer la production de logements accessibles, tout en veillant à intégrer des critères environnementaux essentiels. Ce plan ambitieux est une réponse directe aux défis sociaux auxquels la Métropole fait face, en s'assurant que chaque habitant puisse accéder à un logement décent.

La métropole a également franchi des étapes importantes en matière de mobilité à la fois pour les métropolitains mais aussi pour l'ensemble des girondins avec un nouveau réseau de bus, un abonnement combiné TBM + trains ou encore la première ligne de bus express entre Saint-Aubin de Médoc et la gare Saint Jean, une nouvelle offre vélo et l'achèvement du pont Simone-Veil. Ces initiatives visent à renforcer la cohésion territoriale en permettant à chaque usager de bénéficier d'un service public de qualité. Chaque citoyen doit pouvoir compter sur une offre de transport efficace pour satisfaire à ses besoins professionnels ou personnels.

Son engagement pour une réduction des déchets s'est concrétisé par des actions coordonnées, mobilisant l'ensemble des acteurs de la Métropole notamment avec l'extension des consignes de tri et le début de l'adaptation des fréquences pour les ordures ménagères.

L'acquisition de l'île d'Arcins située dans le lit de la Garonne au niveau de Bègles traduit son attention pour la préservation de notre patrimoine naturel. Cet écrin sans équivalent est sauvé. L'industrialisation du territoire s'est également poursuivie, avec par exemple, le renouveau de Blanquefort, symbole du dynamisme économique de La Métropole, avec la perspective dessinée par Axtom pour l'ancien site Ford et plus concrètement l'inauguration de l'usine d'Hydrogène de France.

Ce bilan chiffré retrace en détail les résultats obtenus, témoignant de l'engagement collectif de Bordeaux Métropole pour son développement harmonieux et de ses communes, alliant performance économique, progrès social et protection de l'environnement au bénéfice de nos habitants.

**CONSIDERANT** que ce rapport présente un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétences de Bordeaux Métropole et que celui-ci doit faire l'objet d'une communication devant le Conseil Municipal de chaque commune adhérente ;

**Article unique : DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2023 établi par Bordeaux Métropole.**

**Andrea KISS** : Là aussi un exercice traditionnel à cette période de l'année. Vous avez donc reçu différents documents, notamment ce grand rapport que je montre pour les internautes qui nous suivent, qui est donc le rapport d'activité de la Métropole sur la période juin 2023-juin 2024.

*Le rapporteur, Andrea KISS présente le dossier*

En dehors de tout ce que j'ai pu vous dire là, il y a plein de choses qui se font dans les autres domaines. Je me suis vraiment focalisée sur ce qui me semblait essentiel. Néanmoins, il y a une alerte importante et on en reparlera, je pense, avec Jean-Michel BOUSQUET tout à l'heure en matière financière, c'est-à-dire que si la Métropole a aujourd'hui des finances extrêmement saines, elle fait partie des collectivités qui vont être touchées de plein fouet par des amputations budgétaires et aujourd'hui, on estime que directement ou indirectement, ce sont près de 60 M€ qui vont être amputés au budget métropolitain.

En soi, vous allez me dire : « Certes, cela fait une somme, mais cela ne nous concerne pas. » Si, cela va nous concerner forcément puisque la Métropole va être amenée à faire un certain nombre de choix et que peut-être certaines opérations qui avaient été prévues vont être lissées dans le temps. Il y a peut-être des acquisitions qui ne se feront pas. Tout cela pour dire qu'on rentre dans une période très compliquée, y compris pour des EPCI tels que Bordeaux Métropole qui étaient dans une excellente santé financière.

Je ne sais pas si vous voulez avoir d'autres détails, mais les documents qui vous ont été fournis étaient très complets. Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : Juste une question, Madame le Maire, concernant les aires de grand passage. Il y en a deux qui sont terminées. C'était l'objectif qui était fixé. Est-ce que cela va modifier les autorisations « d'expulsions » sur des domaines publics ? Avant, on ne pouvait pas le faire parce que, justement, il n'y avait pas les aires d'accueil. Maintenant, elles sont présentes. Donc, est-ce qu'on va pouvoir le faire ?

**Andrea KISS** : C'est ce que les services de l'État nous avaient naïvement vendu. Aujourd'hui, la réalité, c'est qu'il n'en sera probablement rien parce que ces aires de grand passage s'inscrivent dans un schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Ce schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoyait, en plus des aires de grand passage, des terrains familiaux. Or, il n'y a quasiment aucun terrain familial sur la métropole aujourd'hui. Donc, nous sommes en train de travailler avec les services du foncier à l'échelle de la Métropole pour trouver des terrains qui permettraient de faire ces terrains familiaux.

Le principe du terrain familial par rapport aux aires de passage telles que l'on connaît par exemple notre aire intercommunale entre Eysines et le Haillan, c'est que normalement, notre aire est une aire de petit passage. C'est-à-dire que les familles viennent, restent quelques semaines, quelques mois et ensuite s'en vont.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui la plupart de ces familles sont sédentarisées, c'est-à-dire qu'elles ne s'en vont pas. Elles sont là quasiment à l'année et quand on ferme l'aire l'été pour faire des travaux, elles ne font que sortir de l'aire, elles stationnent devant parce qu'elles ont peur de ne pas retrouver leur place.

Donc, les terrains familiaux ont vocation à combler en quelque sorte ce trou entre l'aire de grand passage qui sert vraiment au passage et ces aires de petit passage qui sont censées servir pour des courts séjours, en mettant à disposition des terrains pour de la location longue durée. En fait, les gens du voyage deviennent locataires et ont un bail comme un locataire ordinaire, mais en revanche, ils peuvent rester plus longtemps sur ces aires.

Voilà où on en est aujourd'hui. Je vous avoue que cela a été un peu la douche froide quand même parce qu'on nous avait tellement garanti qu'avec l'arrivée des aires de grand passage, on n'aurait qu'à claquer des doigts et que, lorsqu'il y aurait des occupations sur des terrains publics, je dis bien, il y aurait les forces de l'ordre qui interviendraient, que l'on a été un peu dépités, pour ne rien vous cacher.

Donc certes, il va falloir se mettre en conformité parce que c'est la loi. L'année prochaine, on doit renégocier ce schéma départemental et je pense que nous serons sûrement un certain nombre de maires et d'élus à demander des évolutions parce que, effectivement, on le voit bien, ces aires de petit passage ne correspondent plus du tout aux besoins. Il y aura sûrement quelque chose à retravailler. Aujourd'hui je suis incapable de vous dire comment c'est susceptible d'atterrir, mais ce qui est sûr, c'est qu'il faudra que l'on trouve une solution. Au Haillan, on est relativement préservé des occupations sur le domaine public. On n'en a guère que sur la voirie aux Cinq Chemins. La plupart des autres occupations ont lieu sur des terrains privés. Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Bonsoir tout le monde. Juste une question. Est-ce que ces terrains familiaux vont venir supplanter les aires de passage ?

**Andrea KISS** : Dans mes rêves les plus fous, je pense que c'est ce qui serait la meilleure solution, mais je ne suis pas sûre que cette solution soit acceptée. En tout cas, je le proposerai parce que, franchement, c'est sans doute ce qui serait le plus cohérent. Monsieur BOUCHER.

**Bruno BOUCHET** : J'ai bien compris que cela ne change rien sur le domaine public actuellement. Est-ce que cela change quelque chose sur le domaine privé ? Est-ce que cela peut aider les propriétaires à quoi que ce soit ? Non plus.

**Andrea KISS** : Non. On en a eu un exemple cet été. Lorsque les familles sont arrivées pour s'installer, dans le secteur Berles/Betnoms, il y avait de la place à l'aire de grand passage de Mérignac. Il leur a été proposé d'y aller et elles ont refusé d'y aller. Après, on ne peut pas le leur imposer et donc, elles n'y sont pas allées alors qu'il y avait de la place. Donc, la suite au prochain épisode. Monsieur VENTRE.

**Éric VENTRE** : Madame le Maire, j'ai une question en ce qui concerne la page 4 des Comptes Administratifs sur les recettes de la Métropole. Il y a un onglet qui est précisé *divers* et on voit des recettes du Matmut Atlantique, ce qui est plutôt une bonne nouvelle en 2023.

On sait très bien que les Girondins occupent le Matmut et c'est plutôt une très bonne nouvelle, mais à quelle hauteur vont-ils financer le loyer du Matmut puisque, quand ils étaient en ligue professionnelle, ils augmentaient leur capacité de budget professionnel, mais maintenant qu'ils sont dans le giron amateur, comment est-ce que la Métropole – *puisque c'est un sujet d'actualité* - va gérer sur les années à venir puisqu'ils ne sont pas prêts encore à remonter en ligue professionnelle ?

**Andrea KISS** : Pour l'instant, on a réglé le problème en décalant le paiement des loyers d'un an et la question se reposera d'ici quelques mois puisque, pour l'instant, le tribunal a ordonné la continuité de l'activité pendant quelques mois. On verra si ce sera toujours le cas. C'est un vrai sujet parce que si les Girondins disparaissent, la dette va disparaître avec eux parce que nous ne sommes pas des créanciers prioritaires et donc forcément, ce sera le contribuable qui prendra cela à sa charge. Il n'y a pas à tergiverser là-dessus. Malheureusement, c'est comme ça. D'autres questions sur ce rapport ? Nous n'avons pas de vote à émettre. Simplement, pareil, nous prenons acte comme sur les relevés de décisions. Je vous propose que l'on passe à la délibération suivante.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Délibération n° D2024\_11\_98**

**COLLEGE ANDREE CHEDID - CONVENTION DE MUTUALISATION ET D'UTILISATION DES ESPACES - AVENANT N°1 – AUTORISATION**

**Rapporteur : Eric FABRE**

Le Rapporteur expose :

Afin de permettre aux associations de démarrer leurs activités sportives dès la deuxième quinzaine d'août, il est proposé de modifier l'article 2 « modalités d'utilisation » de la convention cadre initiale en y apportant les précisions suivantes (en gras) :

Les périodes d'utilisation sont établies en fonction du calendrier de l'année scolaire et des cycles de pratique hors les périodes

- Vacances de Noël et vacances d'été (mois de juillet & août), exception faite de la salle de type C, des vestiaires et gradins pouvant être mis à disposition la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août,



**VU** la délibération du Conseil Municipal n°D2022\_09\_87 du 28 septembre 2022 ;

**VU** la convention cadre portant sur la mutualisation des équipements sportifs et éducatifs, signée le 10 octobre 2022 par le Département de la Gironde et la ville du Haillan ;

**VU** la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental de la Gironde en date du 20 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article unique : D'AUTORISER Madame la Maire à signer l'avenant N°1 de la convention cadre avec le Conseil Départemental de la Gironde.**

*Le rapporteur, Eric FABRE, présente le dossier*

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions ? Monsieur VENTRE.

**Éric VENTRE** : Bien évidemment, nous allons voter favorablement sur cette délibération. Je souhaite préciser que lors de la commission où cette délibération a été abordée, Monsieur FABRE nous a garanti que le lecteur de badge qui permet le contrôle d'accès était enfin opérationnel, même si ce n'est pas de la compétence de la commune puisque c'est un bâtiment du Conseil Départemental. Au moins, c'est réglé.

Cependant, j'ai une autre question qui concerne également les lecteurs de badge à la piscine municipale mutualisée avec Eysines. Les lecteurs de badge, cela fait très longtemps qu'ils ne marchent plus et là, c'est une compétence de la Ville d'Eysines et de la Ville du Haillan. Donc, quelle solution envisagez-vous pour les remettre en service ?

**Éric FABRE** : Alors comment vous dire ? Vous me l'apprenez ! Je vais me renseigner dès demain parce que ce ne sont pas les échos que j'ai. C'est peut-être vrai. Peut-être que vous y êtes allé il n'y a pas longtemps et que cela ne marchait pas. Donc, je ne vais pas remettre en cause votre parole. Je vais me renseigner dès demain auprès de la Ville d'Eysines.

**Monique DARDAUD** : J'y suis allée. En effet, il y a eu une défaillance, je ne sais pas laquelle, technique, logicielle et cela n'a pas marché une ou deux fois, mais j'y vais toutes les semaines et cela remarquait.

**Andrea KISS** : Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Je me réjouis de ce qui se passe au niveau du collège et je me dis que cela avance enfin. Certes, on est sur un rythme que l'on aurait aimé plus accélérer et avec moins de raideurs de la part de certaines institutions peut-être, mais il n'en est pas moins vrai que je ne peux que m'en réjouir. Il reste encore du chemin à faire, mais c'est bien, tant pour la section basket que pour la section judo. C'est bien d'avancer dans ce sens-là. Merci.

**Éric VENTRE** : Je vais revenir à la piscine du Pinsan même si ce n'est pas l'objet de la délibération. En fait, cela concerne le contrôle d'accès qu'utilise l'association Aquaplus qui est sur le côté. Ce n'est pas la porte d'entrée, ce ne sont pas les portiques d'entrée, c'est le contrôle d'accès. Je vous rappelle que c'est la plus grosse association entre Eysines et le Haillan où il y a plus de 600 adhérents et actuellement, ce qui se passe, comme le contrôle



d'accès ne fonctionne pas, ils mettent des bénévoles pour ouvrir la porte. Déjà, imaginez la difficulté pour chaque association de trouver des bénévoles et ils rajoutent des bénévoles pour ouvrir la porte.

**Éric FABRE** : Comme promis, je vais me renseigner auprès de la Ville d'Eysines dès demain. Je suis un peu surpris. J'ai eu des conversations par messages avec la Présidente et elle ne m'en a pas parlé du tout. Je peux vous croire, mais je me renseigne dès demain.

**Monique DARDAUD** : Je complète pour dire que je parle bien de cette porte à gauche. Je pratique l'aquagym là-bas et je ne suis pas la seule.

**Andrea KISS** : On va vérifier et on reviendra vers vous s'il y a le moindre souci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose que l'on passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non plus.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2024\_11\_99**

**CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTREE AL 447 SISE RUE DE LOS HEROS SUR LA COMMUNE DU HAILLAN POUR L'IMPLANTATION D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE BASSE TENSION - AUTORISATION**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

Le Rapporteur expose :

Pour donner suite à des études techniques visant l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, en particulier pour les bâtiments situés sur le Stade Abel Laporte, il convient d'effectuer des travaux devant le relais d'Europe.

La société ENEDIS, en vertu du Code de l'Energie, sollicite la Ville du Haillan, propriétaire de la parcelle cadastrée AL 447 pour formaliser une convention de servitude définissant les droits et les obligations de chacun (cf. plan ci-joint).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

**VU** le projet de convention de servitude et le plan annexés à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : D'APPROUVER la constitution d'une convention de servitude au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée AL 447 appartenant à la Commune du Haillan pour l'implantation d'une canalisation souterraine basse tension pour la durée d'existence de la canalisation et avec, pour compensation, une indemnité unique et forfaitaire d'un montant de 10 €.

**Article 2** : D'AUTORISER Madame la Maire à signer ladite convention de servitude, le plan annexé, ainsi que tout acte relatif à cette servitude.

*Le rapporteur, Monique DARDAUD, présente le dossier*

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions là-dessus ? C'est une délibération purement technique. Vous avez vu que royalement, nous allons percevoir 10 €. Pas de questions ? On passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non plus.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°D2024\_11\_100**

**RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE (LA FAB) POUR L'ANNEE 2023 – COMMUNICATION**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

Le Rapporteur expose :

Il est rappelé que la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), Société Publique Locale (SPL), a été créée en 2012 à l'initiative de Bordeaux Métropole alors Communauté Urbaine de Bordeaux et de l'ensemble des communes membres. Cet outil doit alors permettre de renforcer le développement de la production de logements et favoriser le renouvellement urbain. Conformément aux statuts des SPL, la Fab est une société anonyme régie par le droit privé et dont le capital est entièrement détenu par des collectivités et leur groupement. En 2023, Bordeaux Métropole représente 58,82% de cet actionnariat public et Le Haillan 0,57%.

La Fab est à l'initiative de la démarche "50 000 logements autour des axes de transports collectifs" dont les actions sont déclinées, en 2019, autour de 2 programmes : "Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature" et "Entreprendre, travailler dans la Métropole". Le premier vise à contrer l'étalement urbain en produisant des logements différemment, en lien avec le développement de la mobilité et des transports. Le second répond aux objectifs fixés par Bordeaux Métropole en matière de développement économique, dont l'enjeu principal est d'assurer une croissance maîtrisée et équilibrée du territoire.

Aujourd'hui, La Fab poursuit la conduite de ses opérations en phase opérationnelle dans le cadre de l'accord-cadre, de la convention foncière et des 12 concessions d'aménagement notifiées par la métropole. En 2023, plus de 10 500 logements sont programmés et 4 400 livrés, en phase chantier ou permis de construire déposés. De nouvelles concessions sont en

cours de préparation. Le résultat pour 2023 s'élève à + 62.1 K€ et des moyens humains représentent une équipe de 34 personnes.

La Ville du Haillan travaille avec La Fab sur deux opérations en 2023 :

- L'opération d'aménagement "Le Haillan-Cinq chemins" (gérée en régie par BM au sein de l'OIM Bordeaux Aéroport, depuis mi-2024) ;
- La ZAC Cœur de ville (500 logements environ).

À la fin de l'exercice 2023, le suivi de ces deux concessions engagées sur Le Haillan est le suivant :

- Pour la ZAC Cœur de ville :
  - o La majorité des fonciers sont acquis (sauf 2 gros tènements dont la procédure d'expropriation a été engagée).
  - o L'arrêté du CNPN reçu fin 2023 a permis le lancement des travaux (1er lot en lien avec la démarche du emploi).
  - o Ilot 7 : dépôt de PC mais blocage financier et liquidation de l'agence d'Architecte. Reprise de la fiche de lot et consultation d'une nouvelle MOE.
  - o Ilot 1 : lancement de consultations.
  - o Reprise des îlots 6 et 8 afin de garantir leur sortie.
- Pour les 5 Chemins : finalisation des plantations, aménagement du mobilier urbain et travaux de reprise liés aux occupations illégales de 2022. Installation des clôtures en fin d'année. Demande à BM (Direction de la nature) pour la remise des ouvrages environnement d'évitement et compensation. Poursuite de la commercialisation.

Afin de répondre au cadre juridique, les représentants de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de la Fab présentent un rapport écrit devant l'assemblée. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

De plus, La Fab a été notifiée de son premier contrôle des comptes et de gestion (depuis sa création) par la Chambre Régionale des comptes le 22 novembre 2023 (procédure "normale" lorsqu'un établissement gère de l'argent public). Les résultats seront identifiés sur l'exercice 2024.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1524-51 et D. 1524-7 ;

**VU** la Loi n° 2022-217 du 21 février 2020 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (loi dite 3DS) et portant et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

**VU** le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 ;

**VU** l'Assemblée Spéciale qui s'est tenue le 19 septembre 2024 ;

**CONSIDERANT** les modalités du contrôle analogue incombant aux membres actionnaires de la SPL, telle la Commune du Haillan ;

**CONSIDERANT** le rapport annuel des représentants de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de La Fab pour l'exercice 2023, reçu par courrier du 23 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article unique** : DE PRENDRE ACTE du rapport annuel des représentants de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration de La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) pour l'année 2023.

*Le rapporteur, Monique DARDAUD présente le dossier*

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions ? C'est un exercice qui n'est pas évident. Vous avez vu le rapport qui vous a été présenté. C'est extrêmement dense. Pour info, on a eu le retour du contrôle de la Chambre Régionale et il n'y a aucune remarque sur la gestion. Madame AJELLO.

**Cécile AJELLO** : Ce n'est pas une question en tant que telle, mais je voudrais profiter de ce sujet pour avoir une remarque parallèle. Je ne me souviens pas que le conseil municipal l'ait mentionné. C'est sur les personnes qui ont dû être expropriées. On ne va pas revenir sur le fait que la ZAC était nécessaire, qu'il y a de la tension sur les demandes de logements. Il n'empêche que des personnes ont dû être expropriées, ont dû quitter leur maison. Cela s'appelle aussi de la destruction créatrice. Il y en a qui en ont parlé avant moi, mais je voudrais juste avoir un mot d'humanité pour certaines personnes qui, peut-être que je me trompe, ont dû ou devront... Elles n'ont pas été expropriées comme ça. Il y a eu vente, cela a été fait légalement. Je ne reviens pas du tout sur le côté correct de la démarche administrative. C'est juste pour avoir un mot d'humanité envers les personnes qui ont dû partir. Quand on est ancien, qu'on y laisse ses souvenirs, sa vie, c'est quand même compliqué. C'est un conseil municipal humain et j'avais envie de juste dire ce mot.

**Monique DARDAUD** : A ce jour, il n'y a pas eu d'expulsions réelles dans le cadre de ce projet. En effet, la Fab négocie avec les gens. Il y a eu x accords entre la Fab et les gens. Il y a eu négociation, loin d'être au détriment des propriétaires. En revanche, on a eu une famille qui a demandé à partir, même avant de démarrer les négociations avec la Fab. Il y a eu des procès, il y a eu des appels et ils sont partis dans ces conditions-là. La procédure d'expropriation a été annoncée en 2022. L'arrêté de cessibilité qui a été fait. Aujourd'hui, on a deux familles qui ne sont pas parties. Il y a des discussions, mais la procédure d'expulsion a été lancée parce que cela fait partie des choses que l'on doit faire, mais cela se passe humainement, correctement. Sachez que l'on a des obligations si on passe par l'expulsion, on a des obligations.

**Andrea KISS** : Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : Si je comprends bien vos paroles, Madame DARDAUD, finalement les gens sont partis heureux. Ils sont partis plutôt contents. C'était presque ce que vous étiez en train de dire. Je ne pense pas que les gens aient été très heureux de partir. Comme l'a très bien dit Madame AJELLO, pourtant je ne suis pas toujours d'accord avec elle, il y avait de l'humain et cet humain a quand même pris une grande claque. C'est tout.

**Monique DARDAUD** : Il y a eu de l'humain, je vous le garantis, mais les gens ont répondu à leur façon aussi et ils avaient le droit d'aller au tribunal. Ils avaient le droit de faire des appels, ils avaient le droit de faire ce qu'ils ont fait. Ils ont eu ce droit-là. Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que dans ce bilan de la ZAC, était prévu la vente de ces maisons, de dédommager tous



ces gens qui devaient partir. Quelques sujets ont augmenté les coûts de vente des fonciers. On ne s'est pas fait plaisir, nous. Ne croyez pas cela.

**Andrea KISS** : Tel que vous le formulez, on avait l'impression que c'est ce que Madame DARDAUD avait dit alors que ce n'est pas le cas. Effectivement, à ce stade il n'y a pas eu d'expropriations parce que les négociations ont abouti à chaque fois à l'amiable. On l'a toujours dit depuis le début, c'était notre souhait. L'expropriation est vraiment le dernier outil que l'on dégage lorsqu'on n'arrive pas à trouver de solution. Aujourd'hui, les expropriations qui vont avoir lieu concernent uniquement les parties pour réaliser les espaces publics à cette étape-là. Donc, il ne s'agit pas de faire des expropriations pour construire des bâtiments. C'est tout simplement pour pouvoir réaliser tout le réseau de venelles qui est nécessaire préalablement à ce que l'on puisse réaliser la ZAC.

Bien sûr, on a eu des personnes âgées. D'ailleurs, certaines, avant même que l'on commence à parler de la ZAC, étaient venues nous voir en nous disant : « On ne restera pas. De toute façon, on est trop âgées. La maison, on n'y arrive plus, il y a un étage, etc. » Tout cela s'est fait à l'amiable et on ne minore pas le choc que cela peut être et la difficulté que cela peut représenter pour certaines personnes qui ont effectivement passé leur vie là.

Néanmoins nous, en tant qu'élus, nous avons besoin de dézoomer. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il faut aussi que l'on regarde l'intérêt général et l'intérêt général, ce sont les 600 personnes qui attendent un logement, aujourd'hui au CCAS du Haillan. Donc oui, on a entendu la difficulté, la tristesse d'un certain nombre de personnes qui ont dû partir de leur logement, qui ont été dédommagées au juste prix. Pour autant, malheureusement, dans les opérations d'aménagement, il faut parfois en passer par là pour permettre à d'autres de se loger parce je vous le dis, on a, au Haillan, des gens qui dorment dans leur voiture. C'est cela la réalité. Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : Vous parlez de 600 personnes qui sont en liste d'attente sur le Haillan. Est-ce que vous pouvez vous engager à ce que ce soient ces personnes qui soient prioritaires, que ce ne soient pas des gens qui habitent Floirac, Cenon ou d'autres lieux ? Parce qu'à ce moment-là, votre argumentation de dire qu'il y a 600 personnes qui sont en liste d'attente, on va faire cela pour elles, si c'est pour des gens des Floirac, cela me dérange un peu. Il y a une priorité sur le Haillan, il y a des gens qui dorment dans leur voiture et je pense que ce sont ces gens-là en priorité et je pense que Monsieur ROUZE sera totalement d'accord avec moi en tant que responsable du CCAS que ce sont bien évidemment ces gens-là qu'il va falloir loger en priorité.

**Andrea KISS** : On fera en sorte qu'ils puissent être prioritaires. Je vous rappelle qu'il n'y a pas que du locatif social dans cette ZAC. Vous avez aussi de l'accession sociale et vous avez aussi du libre. On fera en sorte que leur candidature soit étudiée prioritairement, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils seront nécessairement attributaires d'un logement. On ne peut pas le garantir. Maintenant, cela ne fonctionne plus comme ça. Philippe ROUZE pourra vous l'expliquer. Dans les commissions d'attribution de logements, ce n'est pas nous qui décidons. Ce n'est pas la Ville qui décide. Monsieur ROUZE.

**Philippe ROUZE** : Juste pour rappeler le système d'attribution des logements. Je le répète et je le répèterai autant de fois qu'il le faut parce qu'il est important que tout le monde le comprenne bien. Ce sont des commissions qui attribuent les logements. Il est bien entendu que nous, au CCAS du Haillan, à dossier égal, on privilégie bien sûr des personnes du Haillan, mais on privilégie en présentant en commission. Après, on n'est pas responsable de la décision de la commission.



En ce qui concerne les personnes qui dorment dans les voitures ou dans la rue, ce ne sont pas que des personnes qui sont du Haillan. Ce sont parfois des personnes qui dorment là, mais qui sont originaires de Floirac, Cenon ou Saint-Médard, etc., parce qu'elles ont leur lieu de travail au Haillan, parce qu'elles ont soi-disant des amis qui au bout de deux jours les mettent dehors.

Je ne veux pas laisser croire qu'on a la possibilité d'attribuer des logements. Je crois que c'est important à comprendre.

Je le dis très clairement aussi, lorsqu'on présente des dossiers en commission, bien entendu, s'il y a des dossiers qui nous paraissent prioritaires et du Haillan, bien sûr qu'on va les défendre. Après, reste le résultat de la commission. On essaie au maximum de présenter ces dossiers. On essaie au maximum de les défendre. On a plutôt un taux de réussite qui est relativement important quand on va défendre les dossiers, mais ce n'est jamais gagné d'avance.

**Monique DARDAUD** : Je voulais revenir à la genèse du projet. Vous vous rappelez que cela date d'avant 2014 où il y avait eu un périmètre de considération qui avait été marqué dans le Haillan. Pourquoi ? Rappelez-vous. On avait des propriétaires qui s'en allaient parce qu'ils étaient vieillissants. Ils vendaient tour à tour leur maison et on voyait fleurir des bâtiments un par un le long de l'Avenue Pasteur et donc, on parlait, ça n'aurait pas été 500 logements qu'on aurait eus, ça aurait été au moins 80 logements par maison. J'exagère peut-être, mais c'était une autre dimension. Si on a repris la main, c'était pour faire quelque chose de vivant, créer un quartier dans ce centre-ville, avec ce bus express qui était déjà prévu à l'époque, mais qui a qui a mis du temps à sortir. Il y avait aussi ce sujet-là. Le sujet du logement était déjà existant, mais certainement beaucoup moins prégnant que maintenant. Quand le sujet est né, c'était pour arrêter ce qui se passait, ce désordre qui se passait sur l'urbanisation de ce centre-ville que l'on ne voulait pas laisser faire. Voilà.

**Andrea KISS** : Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : C'est juste par rapport à cet argument que vous utilisez, Madame le Maire, en disant : « J'ai 600 personnes qui cherchent un logement sur le Haillan, donc je construis la ZAC Cœur de ville. Il ne faudrait pas que les 600 personnes qui cherchent un logement sur le Haillan pensent qu'elles vont obtenir quelque chose parce qu'il va y avoir la ZAC. C'est ce que je voudrais dire. En plus de ça, à moins je me trompe, je crois que l'on ne peut pas donner de préférence à quiconque sur les dossiers.

**Andrea KISS** : On peut classer. C'est une possibilité. Lorsqu'on nous sollicite pour proposer des candidatures, on peut faire un classement en disant : on souhaiterait que le premier dossier qui soit étudié soit celui de cette personne, puis en deux puis en trois, etc.

Là aussi Monsieur BOUCHET, il faut dézoomer un peu, c'est-à-dire qu'il faut sortir un peu du Haillan. On a 600 demandes, mais vous imaginez à l'échelle de la Métropole ce que cela peut représenter ? Bien sûr que dans les 600 demandes, il n'y a pas que des Haillanais. Il y a aussi des gens qui travaillent, par exemple à Mérignac ou qui travaillent au Haillan et qui souhaitent se rapprocher et c'est bien légitime. De la même manière que nous avons sûrement aujourd'hui des Haillanais qui ont fait des demandes de logement dans d'autres communes de la Métropole parce qu'ils souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail.

Aujourd'hui, c'est 45 000 logements qui manquent. 45 000 à l'échelle de la Métropole. Donc oui, chacun doit effectivement contribuer, doit faire sa part là-dedans et Monique l'a très bien rappelé, le but du jeu est d'avoir une urbanisation qui soit raisonnée et qui soit maîtrisée.

Donc aujourd'hui, voilà où on en est. On a hâte. Je peux vous dire que les séniors nous relancent régulièrement, notamment sur la résidence intergénérationnelle, et vous-même, vous nous avez d'ailleurs interpellé à ce sujet en conseil. On a hâte que cela sorte parce que cela répond à un vrai besoin. Madame AJELLO.

**Cécile AJELLO** : Pour conclure, il ne s'agit pas de remettre en cause, bien évidemment, la nécessité. On est bien d'accord. Si c'est pour lutter contre l'urbanisation anarchique précédente, j'avoue que l'on va se retrouver.

Ma proposition pour conclure, c'est voir si le conseil municipal peut imaginer une reconnaissance, un remerciement de ces personnes qui sont parties. De toute façon, aller jusqu'à l'expropriation était idiot puisque l'issue, c'est partir. Donc, il ne sert à rien d'aller en lutte. Il était bien évident qu'ils avaient intérêt à négocier avant. C'est juste mon sentiment. Je vous le partage et j'en reste là.

**Andrea KISS** : Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Il est bon de rappeler que cette densification n'est pas propre à la commune du Haillan. Elle est propre à l'ensemble des communes qui font partie de la Métropole bordelaise et surtout, il se trouve que je me balade pas mal en France et que c'est généralisé sur tout le territoire français pour éviter un étalement urbain. Donc, tout cela va dans le bon sens. Ensuite, qu'il se soit passé des démarches, je suis indirectement concerné et vous savez pourquoi, et cela ne s'est globalement pas trop mal passé. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a une perte sentimentale, on est tous d'accord là-dessus, mais il faut en effet dézoomer au regard de ce qui s'est passé. Merci.

**Andrea KISS** : Très bien. Je vous propose que l'on prenne acte de ce rapport et que nous passions à la délibération suivante.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Délibération n° D2024\_11\_101**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION CLUB LOISIRS AMBIANCE DETENTE (CLAD) - AUTORISATION**

**Rapporteur : Eric FABRE**

Le Rapporteur expose :

A l'occasion du déplacement de l'association Club Loisirs Ambiance Détente (CLAD) pour une sortie à Arcachon (33) le 27 juin 2024, une demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge du coût du transport a été déposée auprès de Madame la Maire.

Le montant du transport s'élève à 1100 €.

Conformément au Règlement des Associations « *une fois par an, par association, pour une activité conforme au projet de l'association, la Ville pourra, si elle le juge pertinent, co-financer la location d'un « Grand bus ».* La demande devra être effectuée par courrier à l'attention de Madame la Maire. La participation de la mairie se limitera à 50 % du montant de la location, dans la limite de 500 € ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association CLAD.**

**Article 2 : DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2024.**

*Le rapporteur, Eric FABRE, présente le dossier*

**Andrea KISS** : Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on fasse la suivante en même temps et qu'on les vote groupées ? On est d'accord ?

**Et**

**Délibération n° D2024\_11\_102**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION EYSINO-HAILLANAISE DE DEFENSE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT (AEHDCNA) - AUTORISATION**

**Rapporteur : Eric FABRE**

Le Rapporteur expose :

A l'occasion du déplacement de l'Association Eysino-Haillanaise de Défense Contre les Nuisances de l'Aéroport (AEHDCNA) pour leur sortie le 28 septembre 2024 à l'Aéroport de Bordeaux, une demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge du coût du transport a été déposée auprès de Madame la Maire.

Le montant financier pour la location des bus pour le transport s'élève à 2000 €.

Conformément au Règlement des Associations « *une fois par an, par association, pour une activité conforme au projet de l'association, la Ville pourra, si elle le juge pertinent, co-financer la location d'un « Grand bus ».* La demande devra être effectuée par courrier à l'attention de Madame la Maire. La participation de la mairie se limitera à 50 % du montant de la location, dans la limite de 500 € ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 : D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Eysino-Haillanaise de Défense Contre les Nuisances de l'Aéroport (AEHDCNA).**

**Article 2 : DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2024.**

*Le rapporteur, Eric FABRE, présente le dossier*

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions sur ces délibérations ? Je vous propose qu'on les vote groupées, si cela vous convient. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non plus. Les deux sont votées à l'unanimité.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Et**

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2024\_11\_103**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2025**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

Le Rapporteur expose :

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire pour les Communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (article 11 et 12 de la loi du 6 février 1992) et doit se dérouler dans les deux mois qui précède le vote du Budget Primitif.

Le DOB doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Son contenu comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des investissements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution de la masse salariale.

Ce rapport est réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal mais aussi de présenter au Haillanais, les enjeux budgétaires et de politiques publiques de la collectivité pour l'année 2025. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement et doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif.

Il est donné lecture par Madame la Maire du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2025 tel que joint en annexe, dans le cadre légal du contexte budgétaire national et local puis de la situation financière de la Commune présentée par l'adjoint délégué aux finances.

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et D2312-1 ;

**CONSIDERANT** qu'il est fait obligation aux Communes de plus de 3500 habitants de mener un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois qui précède le vote des budgets ;



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### DECIDE

#### **Article unique : DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.**

**Jean-Michel BOUSQUET** : Bonsoir chers collègues. Nous allons proposer à Madame le Maire, comme d'habitude, de vous présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2025 à deux voix et de pouvoir partager ensemble vos observations et commentaires en suivant.

**Andrea KISS** : Vous vous rappelez, comme tous les ans, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, nous avons l'obligation de présenter ce Rapport d'Orientations Budgétaires qui est soumis ensuite au débat et ce rapport, vous le verrez, Jean-Michel BOUSQUET vous montrera un petit peu quelle est la situation de la commune, que ce soit sur le budget de fonctionnement, d'investissement, ce qui est prévu au niveau des engagements pluriannuels, la fiscalité et l'ensemble de la structure de notre dette, mais aussi de notre masse salariale.

Cette année, le contexte est quand même tout à fait particulier et il ne vous a pas échappé que l'adoption du budget de l'État est dans une situation plus que compliquée à l'heure actuelle, notamment parce que le constat qui a été fait, c'est une explosion des déficits publics qui, si rien n'était fait, pourraient atteindre quasiment 7% à l'horizon 2025. Et donc, le gouvernement qui a eu grand peine à être constitué a décrété qu'effectivement, tout le monde allait devoir faire des économies, à commencer par l'État, mais aussi les collectivités en demandant à l'échelle nationale aux collectivités locales de faire un effort de près de 5 milliards d'euros, sachant que, je vous le rappelle, les collectivités territoriales, contrairement à l'Etat ou à la Sécurité Sociale, ne sont pas autorisées à présenter un budget déficitaire, qu'il doit être obligatoirement équilibré.

Premier point important, malgré ce contexte difficile, Jean-Michel BOUSQUET vous en reparlera, le choix des élus que l'on vous proposera au mois de décembre est de ne pas toucher à la fiscalité pour les raisons que nous avons déjà évoquées précédemment, pour que cela ne pèse pas toujours un peu sur les mêmes.

Quelques données financières de contexte national. L'objectif que s'est fixé le gouvernement, a priori, de revenir sous la barre des 3% de déficit à l'horizon 2029, aujourd'hui compte tenu de la situation économique qui est en plus en train de se dégrader, j'avoue que cette trajectoire semble, je ne dirais pas fantaisiste, mais en tout cas sûrement irréaliste ou hypothétique et que sur les 60 milliards d'économies, une partie serait financée, notamment par de nouvelles recettes fiscales puisque les grandes entreprises particulièrement rentables et les Français les plus fortunés seraient mis à contribution de manière exceptionnelle. Petite parenthèse, on pourrait se demander pourquoi cela ne se fait que de manière exceptionnelle et pourquoi pas de manière pérenne puisque si ces entreprises gagnent très bien leur vie ainsi que ces Français les plus fortunés, peut-être que la logique voudrait qu'ils contribuent de manière un petit peu plus régulière aux efforts de chacun.

Sur la croissance, elle devrait atteindre 1,1%, ce qui est mou, faible, je ne sais pas comment il faut le qualifier. Une inflation en revanche qui est beaucoup plus contenue et c'est peut-être la seule bonne nouvelle d'ailleurs dans ces éléments puisqu'elle devrait s'établir aux alentours d'un peu plus de 2% en 2024 et en revanche, le déficit public, avec les éléments que l'on a à notre disposition à cette étape, irait à 6,1% du PIB. Je vous rappelle que l'objectif est de redescendre en dessous de 3.



Concernant les premières mesures dont on a eu vent dans le projet de loi de finances et qui concernent les collectivités territoriales, elles sont comme d'habitude de deux ordres. Vous avez d'abord tous les concours financiers de l'État, c'est-à-dire les dotations et ensuite toute la partie concernant la fiscalité.

Sur les concours financiers de l'État, principale ressource historique de la commune de la part de l'État, c'était la DGF. Vous le savez, depuis plusieurs années on vous le répète, nous sommes passés en 10 ans de 1 M€ de DGF à 0 et cette année, nous pensons même que nous allons devoir très probablement rendre de l'argent à l'Etat. Je rappelle notamment aux habitants, puisque les élus sont bien au courant, que la Dotation Globale de Fonctionnement était destinée à couvrir l'ensemble des missions que les collectivités réalisent pour le compte de l'État. En d'autres termes, c'est comme si on vous demandait d'aller travailler pour le compte de quelqu'un, mais que vous payiez pour aller travailler. Donc, on marche quand même un peu sur la tête.

La DGF à l'échelle nationale avait été revalorisée deux années de suite. Ce n'est plus le cas puisque la somme totale va être gelée. Cela veut dire qu'il va falloir avec une même enveloppe, alors que les besoins sont plutôt croissants, avoir une nouvelle répartition. Sur le fond, cela ne pose pas de problème, c'est la solidarité entre « les plus riches », ou en tout cas les moins pauvres et les très pauvres puisque c'est ce qui va se passer quand même pour un certain nombre de communes et donc, comme je vous le disais, notre DGF sera probablement négative cette année.

Il va y avoir sûrement un certain nombre d'ajustements qui vont se faire sur toutes les dotations de compensation liées à l'ancienne taxe professionnelle ou encore le Fonds Départemental de Péréquation. On est « peu concerné » au niveau du Haillan parce que cela reste des tout petits montants en 2024. Le premier représente à peine 5 000 € et 12 000 pour le second. Autant vous dire que ce n'est pas cela qui va changer la face du monde.

En revanche, une nouvelle disposition est pour nous beaucoup plus inquiétante même si elle ne va pas nous toucher directement, c'est la création d'un prélèvement sur les recettes qui vont être affectées à un fonds de réserve qui est appelé Fonds de Précaution et ce fonds de réserve est un prélèvement qui peut aller jusqu'à 2% des recettes réelles de fonctionnement pour les plus grosses collectivités, notamment celles dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ et c'est là que l'on retrouve ce que je vous disais tout à l'heure, c'est-à-dire les ponctions qui vont avoir lieu, notamment sur la Métropole ou sur certaines grandes communes métropolitaines. Nous ne serons pas concernés directement, mais par contre, le tarissement de ces ressources et la baisse des ressources de la Métropole aura nécessairement à court ou à moyen terme une répercussion sur notre propre budget.

Il y a aussi d'autres éléments comme la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Nous avons proposé différents dossiers. Il y en a un sur lequel, malheureusement, nous avons eu un refus, ainsi que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, mais la commune du Haillan n'est pas concernée. En revanche, là où tout le monde va prendre une grande claque, c'est sur le fameux Fonds Vert dont le l'État se gargarisait en disant qu'il allait aider grandement l'ensemble des collectivités à rénover énergétiquement leurs bâtiments. Eh bien, ce Fonds Vert qui était à 2,5 milliards d'euros va être réduit à 1 milliard. Là aussi, on nous demande d'un côté d'être vertueux et d'investir massivement pour avoir des bâtiments qui devraient être aussi vertueux, mais dans le même temps on nous prend l'argent avec lequel on pourrait faire l'ensemble de ces travaux.

Dernier scandale, j'ai envie de dire, ce sont les cotisations de notre caisse de retraite, la CNRACL, puisque pour la petite histoire, cette caisse a historiquement été pendant très

longtemps largement excédentaire et donc, comme elle était excédentaire, l'État a largement pioché dans ses excédents pour aller alimenter les autres caisses qui, elles, étaient déficitaires. Cette caisse est devenue à son tour déficitaire, mais elle est moins déficitaire pour l'instant que les autres et donc, pour renflouer les caisses, l'État va nous infliger une hausse de 4 points des taux de cotisation pour l'ensemble des employeurs territoriaux et hospitaliers. Depuis 1974, j'ai regardé, ce sont quasiment 100 milliards d'euros qui ont été ponctionnés sur cette caisse. Donc, on est venu nous saigner à blanc et maintenant on va nous demander d'aller chercher de l'argent, alors que cet argent nous a été pris pendant quasiment 50 ans. Cela va avoir un impact, mais Jean-Michel vous en reparlera tout à l'heure. Simplement les 4%, pour le Haillan, cela représente une dépense supplémentaire de 55 000 €. C'est un poste et demi chargé, grosso modo.

Voilà pour le volet dotations. Le deuxième volet, c'est la fiscalité sur laquelle les nouvelles ne sont guère plus réjouissantes puisque, comme vous le savez, un certain nombre de taxes ou d'impôts ont disparu, en particulier la Taxe d'Habitation. Tout le monde, notamment les administrés, s'est réjoui en disant : « Super, on va avoir moins d'impôts à payer. » La réalité, et c'est ce que j'ai toujours dit aux administrés, c'est que c'est un faux cadeau parce qu'en réalité, cette taxe qui alimentait largement les caisses des communes, aujourd'hui n'est pas compensée par l'État comme elle devrait l'être et que, de fait, comme il n'y a aucune dynamique et que nous ne maîtrisons absolument pas la ressource, eh bien, dès que l'Etat n'a plus d'argent, il vient ponctionner cette partie-là. Aujourd'hui, ce mécanisme de compensation était financé principalement par la TVA. Il ne vous a pas échappé que la TVA est aussi intimement liée à la situation économique, c'est-à-dire que c'est la taxe sur toutes les transactions. Donc à partir du moment où vous avez un ralentissement de l'économie, mécaniquement les recettes de TVA vont baisser et donc, comme les recettes de TVA vont baisser, ce qui va être compensé aux communes et aux collectivités territoriales baissera aussi. En d'autres termes, c'est une énorme arnaque. On a fait croire aux gens que tout allait être pour le mieux dans le meilleur des mondes. La réalité, c'est qu'aujourd'hui les ressources baissent de manière quasi mécanique.

Vous dire aussi que toujours concernant la TVA : il y a un mécanisme lorsque nous investissons qui permet de récupérer une partie de cette TVA. C'est ce qu'on appelle le Fond de Compensation de la TVA. Jusqu'à présent, lorsque nous faisons 1 M€ de travaux en investissement, l'Etat nous reversait un peu plus de 16% de ce montant de TVA. Déjà moins que la TVA totale et moins que la TVA qui est récupérée par les entreprises. Il a été décidé que ce taux de compensation serait baissé à 14,85%. Là aussi mécaniquement, quand vous allez investir, vous allez moins récupérer de recettes d'investissement. C'est encore un coup de boutoir supplémentaire dans les recettes des communes et c'est encore un élément qui va nous mettre encore plus en difficulté. Je vous rappelle que le gouvernement n'a de cesse de nous dire qu'il faut que nous mettions nos bâtiments aux normes et qu'il faut que nous investissions. Avec l'ensemble des mesures que je vous ai énoncées ici, je ne vois pas comment, même pas sur le long terme, mais très probablement à court terme, cela va mettre en grande difficulté, non seulement les collectivités, mais derrière et je vous en reparlerai sans doute, tout le monde économique.

Je vais donc laisser la parole à Jean-Michel BOUSQUET qui va vous parler plus spécifiquement de la commune.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Merci Madame le Maire pour ce tableau objectif, complet et exhaustif du contexte national dans lequel nous nous intégrons, bien évidemment, de façon contrainte et anxieuse.

Avant d'évoquer les perspectives 2025 et comme à notre habitude, je vais vous proposer une rétrospective budgétaire 2021-2024, le passé permettant aussi d'éclairer le présent et l'avenir.

Pour essayer d'être simple, section de fonctionnement d'abord, comment ont évolué nos recettes sur ces quatre dernières années ? Je vous épargnerai l'ensemble des chiffres de façon exhaustive pour essayer de souligner quelques tendances principales. Nos recettes réelles de fonctionnement 2021-2024 ont augmenté d'à peu près 2 M€, passant de 15 686 000 à 17 631 000 €.

Ces recettes s'assoient essentiellement sur deux réalités distinctes voire opposées. La première, la dynamique locale avec une augmentation de la dynamique physique des bases, c'est-à-dire le nombre de contribuables complémentaires ainsi que la revalorisation forfaitaire des bases décidées par l'État afin de suivre l'inflation. Donc là, c'est une augmentation sur le poste Impôts et taxes, essentiellement les contributions directes de Taxe Foncière de 11 744 000 à 13 085 000 €. Pour faire simple, un peu plus de 1,3 M€ assis quasi exclusivement sur la dynamique de taxe foncière, revalorisation et dynamique physique et je vous rappelle qu'il n'y a aucune augmentation de taux depuis maintenant plus de 12 ans. La dynamique de ces recettes fiscales passe de 9 073 000 € à 10 790 000, soit pratiquement 1,7 M€. Retenez ce chiffre : 2 M€ d'augmentation générale, 1,7 M€ assis sur la dynamique locale et la revalorisation forfaitaire.

La deuxième partie, c'est l'évolution des produits des services, c'est-à-dire les services que facture la Ville à un coût nettement inférieur à ce à quoi ils lui reviennent – je le souligne encore une fois - qui passent de 795 000 à 1 034 000 €. Vous additionnez ces deux chiffres et on arrive grosso modo à + 2 M€, c'est-à-dire que c'est bien la dynamique locale qui porte l'évolution des recettes sur le territoire, sans augmentation de taux et sans accroître l'effort par la Ville. En parallèle de ceci, il y a deux éléments complémentaires que je voudrais souligner qui vont dans l'autre sens. C'est la tendance des recettes liées aux droits de mutation qui passent de 850 000 à 400 000, ce qui traduit aussi la difficulté pour tous de se loger et une certaine rigidité du foncier surtout en période post-Covid, et une atonie totale de la DGF qui est passée de 0 € en 2021 à 0 € en 2024. Voilà à peu près la tendance.

Donc, à retenir, c'est quasiment exclusivement notre dynamique locale qui permet de tenir la réalité et de soutenir l'évolution des dépenses de fonctionnement sur lesquelles je vais revenir.

Juste pour digresser quelques instants sur la DGF qui est un sujet qui, vous le savez, me tient à cœur, c'est-à-dire, comme disait Madame le Maire juste avant, ce que nous donnait l'Etat pour réaliser les missions que nous continuons à réaliser à ce jour de manière amplifiée par rapport à 2014. Pour mémoire, en 2014 c'était pratiquement 1 M€ que nous donnait l'Etat. En 2024 c'est 0, ce qui traduit à peu près 10 M€ de manque à gagner sur 10 ans, alors que les périmètres des compétences réalisées par la Ville pour l'État augmentent de façon officielle et moins officielle, mais de façon constante.

Pour illustrer mon propos, de façon actuelle, les stations biométriques pour la réalisation des cartes d'identité et des passeports, qui est une décision volontaire de la Ville dans l'intérêt des concitoyens, mais qui est compensée par l'État à hauteur de 20% environ. Qui porte le reste ? C'est nous. Bien évidemment, comme le disait fort justement Madame le Maire, nous sommes tancés par le gouvernement d'être dépensiers et irresponsables. Je n'irai pas plus loin, mes propos pourraient dépasser ma pensée.

Les dépenses de fonctionnement sur la même période ont augmenté d'à peu près 3 M€ pour faire face essentiellement aux conséquences de la crise Covid ainsi qu'aux mesures gouvernementales de dépenses imposées, certaines légitimes, d'autres discutables, notamment sur le personnel. Les deux chapitres qui ont réellement bougé sont les charges à



caractère général, c'est-à-dire toutes les dépenses courantes et essentiellement les coûts de l'énergie qui sont passés de 2 718 000 en 2021 à 3,8 M€ en 2024, essentiellement le coût de l'énergie ainsi que l'inflation, l'augmentation des coûts unitaires des prestations et des achats, fournitures et travaux que nous engageons tous les ans.

Le deuxième poste est le poste des charges de personnel qui, là aussi, sont passées de 8,4 à 10,4 M€, finançant en cela essentiellement des mesures de revalorisations indispensables du point d'indice et du SMIC, ainsi que le choix volontaire de la commune d'accompagner les régimes indemnitaires de nos agents afin de pouvoir faire face à la réalité de l'augmentation du coût de la vie et faire en sorte, dans la mesure du possible, que le pouvoir d'achat de nos agents ne se dégrade pas trop.

Une fois qu'on a dit cela, on voit clairement que les dépenses de fonctionnement à périmètre constant et malgré les efforts qui sont faits ne sont pas couvertes par la dynamique des recettes externes. Qu'est-ce que cela traduit en dépenses de fonctionnement ? Une dégradation de nos ratios qui, même s'ils restent encore satisfaisants, se dégradent constamment malgré les efforts réalisés. Taux d'épargne brute et d'épargne nette, pour ceux qui nous écoutent, je vous rappelle que c'est ce qu'il nous reste à la fin de l'année une fois que nous avons payé la totalité de nos dépenses et pour l'épargne brute, avant le remboursement du capital d'emprunt. Pour l'épargne nette, c'est après le remboursement du capital d'emprunt. Comme je vous ai déjà dit par le passé, c'est comme à la maison, c'est ce qu'il vous reste au 31 décembre une fois que vous avez tout payé. Plus ça va, moins on épargne. D'un autre côté, je ne vois pas comment on pourrait le faire sachant que nous avons fait le choix courageux de maintenir la qualité de nos services publics et de faire face aux dépenses complémentaires avec nos moyens et une rationalisation collective de nos actions.

Vous vous rappelez que les charges de fonctionnement, l'épargne nette et les économies que l'on fait nous servent aussi à pouvoir financer les investissements. Sur la même période, nos investissements sont restés soutenus alors que d'autres collectivités ont réduit la voilure pour faire face aux événements extérieurs. Nous avons considéré que nous avons une double responsabilité. La première, c'est de tenir nos engagements et réaliser le programme du mandat. La deuxième, c'est de ne pas tomber dans cette espèce d'idée que le repli sur soi constitue une solution, d'autant que la dynamique d'investissement des collectivités territoriales est aujourd'hui le moteur principal de la croissance économique des territoires, à commencer par le bâtiment.

Pour vous donner quelques chiffres et illustrer mes propos, l'investissement que nous avons réalisé s'établissait à 3 386 000 en 2020, 4 782 000 en 2021, 2 461 000 en 2022, 3 067 000 en 2023 et 6 260 000 en 2024, ce qui suit en soi en cela la courbe normale des investissements de mandat qui restent, je vous le confirme, soutenus. Avec quoi a-t-on financé ces investissements ? Ce n'est pas compliqué, il n'y a toujours pas de miracle, s'il en existait on le saurait et mon discours n'a pas bougé d'un iota : tout d'abord avec l'autofinancement c'est-à-dire comme à la maison avec ce qu'il reste à la fin de l'année ; cela permet de commencer à payer les travaux nécessaires pour entretenir la maison. C'est la même chose. Cet autofinancement, comme je viens de vous le dire, est corrélé directement aux épargnes brutes et nettes, c'est-à-dire ce qu'il reste à la fin de l'année et plus ça va, moins il y en a, si vous me permettez cette expression. Autofinancement qui passe de 2 220 000 € en 2020 à pratiquement 500 000 € en 2024. Il a bien fallu financer le fonctionnement.

La deuxième source de financement, ce sont les subventions. Bien entendu, elles aussi s'atténuent progressivement par des mécanismes indirects que nous évoquions tout à l'heure, à savoir que les aides de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole là aussi deviennent de plus en plus difficiles parce que l'ensemble de ces structures et collectivités

doivent elles aussi faire face au coup de rabot sauvage des décisions de l'État et donc, de ce fait, non seulement nous avons un effet direct, mais nous subissons aussi des effets indirects. Madame le Maire l'évoquait tout à l'heure pour l'avenir avec la réduction drastique du Fonds Vert, cela aura un impact, n'en doutez pas, sur nos recettes de fonctionnement ultérieures.

Pour résumer, nos investissements restent soutenus pour la réalisation du programme. Le volume d'emprunt qui constitue, lui, la solution complémentaire pour faire face au financement de ces investissements reste raisonné – j'y reviendrai un petit peu plus tard - et notre autofinancement se réduit.

Synthétiquement, avant de rentrer dans le détail des investissements réalisés, nous tenons mais c'est de plus en plus serré.

Pour illustrer les investissements réalisés sur les deux dernières années, je vous ferai grâce de vous le faire sur les 5 ans, on l'a déjà fait l'année dernière sur les années précédentes, je vous disais que les investissements restent soutenus, contrairement à ce qui peut parfois être véhiculé, et les investissements sont centrés sur, malgré tout, quelques investissements ou quelques tendances importantes.

La nouvelle mairie, ce n'est pas nouveau, c'est un engagement qui pour 2023 a pesé 416 000 €, pour 2024, 2 661 500 €.

Les travaux dans les écoles qui ont pesé pour l'école maternelle du Centre, les assistances à maîtrise ouvrage en 2023, pour un peu plus de 27 000 €. Toujours pour l'école maternelle du Centre, programmistes, études et diagnostics pour 82 300 € qui se poursuivront après en travaux. Concernant l'élémentaire du Centre 2023, travaux de peinture, 124 000 € qui se poursuivent avec des travaux de peinture et de toiture pour 11 500 € et qui se poursuivront ensuite, j'y viendrai, sur les années suivantes.

L'élémentaire de la Luzerne pour 2024 avec des travaux du plateau sportif, des sols et des plafonds pour 38 000 €. La maternelle des Tausins pour des travaux d'étanchéité de couverture à hauteur de 180 000 € en 2024.

Le volet scolaire représente un volume financier très important.

Le volet secours, avec des renouvellements sur les logements d'urgence à hauteur de 39 000 €. Des travaux de mise en accessibilité des patrimoines sur les deux années à hauteur de pratiquement 100 000 €. Des travaux d'acquisition de terrains à hauteur de 845 000 € en 2023 pour poursuivre la réalisation de nos portages fonciers. Des travaux sur les équipements sportifs avec notamment des travaux de toiture sur la salle Dalbarade à plus de 44 000 €. Des travaux sur le gymnase Henri Arnoud à plus de 85 000 € et enfin, des travaux sur nos patrimoines et sur l'éclairage public. Pour vous en citer quelques-uns, le remplacement de candélabres en 2023 pour 40 000 €, le remplacement de mâts et le passage en LED à hauteur de 169 000 € en 2024 et enfin, pour résumer la problématique énergétique sur 2024 qui me paraît relativement significative, plus de 300 000 € entre le remplacement des éclairages des gymnases et l'éclairage public.

Pour résumer, des travaux sur l'Hôtel de Ville, des travaux significatifs sur les écoles, des travaux significatifs sur l'accompagnement des publics, sur l'éclairage public, sur la réduction des dépenses énergétiques. Je reviendrai après sur les orientations du budget 2025 en investissement, mais on voit clairement les thématiques qui se dessinent et qui continuent à tracer le fil directeur de notre programme.

Je vous évoquais tout à l'heure la question de la dette qui est un élément important. On a bien vu que les ressources externes et internes restaient relativement difficiles à mobiliser. La plus



facile juridiquement à mobiliser, c'est la dette. C'est aussi la plus piègeuse financièrement parlant et c'est celle sur laquelle nous devons rester attentifs.

Voilà l'état aujourd'hui de la dette en 2024. Nous avons un encours de dette qui est passé de 5 486 000 en 2021 à 5 866 000 en 2024. Quand je parlais de raisonner, je pense que cela illustre bien. Avec un encours de dette par habitant qui est passé en 2021 de 476 € à 499 € en 2024.

Pour donner un petit peu de recul, de hauteur et de référentiel, la moyenne de la strate est à 800 €. Le recours à la dette a été nécessaire et il le sera encore. Pour l'instant nous avons su préserver les marges. Avec une capacité de désendettement qui s'établit en 2024 à 5,53 années. Pour terminer sur la dette et avant de repasser la parole à Madame le Maire sur le volet Ressources Humaines, je vous reconferme et je vous réaffirme que nous avons une dette positionnée à 100% sur des emprunts classiques à taux fixe. J'inclus l'année 2024 dans le lot.

**Andrea KISS** : Merci. Sur les aspects « personnel », Jean-Michel BOUSQUET l'a évoqué. Effectivement, en 3 ans, ce poste a augmenté de manière assez significative de + 2 M€. C'est quasiment 25% d'augmentation, pour un effectif qui, lui, est resté à peu près constant. C'est à dire qu'aujourd'hui on a 250 agents, dont un socle permanent d'environ 220 personnes qui travaillent pour la collectivité.

Sur la rémunération, je vous rappelle que nos agents des collectivités ont une rémunération qui est composée de deux parties : une première qui est liée principalement au traitement indiciaire en fonction du grade et ensuite un certain nombre d'éléments accessoires dont fait partie le fameux RIFSEEP, c'est-à-dire le régime indemnitaire que nous avons effectivement souhaité revaloriser en 2022, ce qui a concerné 85% des agents pour un montant charges comprises de 180 000 €. Vous voyez déjà que c'est quasiment 200 000 € sur cet effort qui a été réalisé.

Nous avons aussi versé pour 60 000 € la fameuse Prime de Pouvoir d'Achat. Elle a concerné là aussi 95% de nos agents. Nous continuons à cotiser donc au CNAS qui est une sorte de super comité d'entreprise, j'ai envie de dire, au profit des agents. Le coût annuel s'élève à plus de 56 000 €. Nous versons 16 000 € au titre de l'association du personnel et nos agents bénéficient d'une restauration scolaire à des prix très étudiés, environ 3,50 € le repas alors que le coût de revient est environ à 8 €.

Sur la garantie maintien de salaire, nous avons adhéré déjà depuis 2019 à ce dispositif et la participation municipale à cette garantie maintien de salaire était de 12,50 € par mois. Nous avons un petit peu plus loin dans ce conseil une délibération que l'on va vous proposer où on va vous demander d'accepter de monter cette participation puisque ce dispositif va devenir obligatoire et nous vous proposons donc de porter cette aide communale de 12,50 à 20 € par mois. Nous aurons à nouveau ce sujet l'année prochaine sur la mutuelle santé puisque comme dans le privé, on va avoir un dispositif assez équivalent où la participation minimum de l'employeur sera aux alentours de 15 € là où nous avons une participation qui varie entre 5 et 10 à l'heure actuelle.

Nous avons aussi des dispositifs que nous payons directement et qui profitent à nos agents : la mise à disposition d'une assistante sociale qui leur est dédiée, d'une psychologue du travail. Le nombre d'agents qui bénéficient du forfait mobilité durable augmente tous les ans. C'est une bonne nouvelle pour nous parce que cela veut dire que nous avons davantage d'agents qui viennent à pied, à vélo, en transport en commun ou en covoiturage, mais cela a mécaniquement un impact sur notre dépense. Ils étaient plus de 80 à utiliser ce dispositif en 2023.

Sur le temps de travail, pas de grande nouveauté puisque nous avons aligné les agents sur le temps de travail obligatoire. Cela s'était fait en bonne intelligence et en concertation avec les représentants syndicaux. L'immense majorité de nos agents travaillent à temps complet et une partie de ces agents aujourd'hui ont un système d'annualisation qui est directement lié au métier qu'ils exercent. C'est le cas par exemple de nos animateurs ou nos ATSEM dont les rythmes de travail sont calés sur les rythmes scolaires, mais aussi tout le service culture, en particulier l'Entrepôt qui a un rythme de travail un peu particulier.

Sur le télétravail, vous avez pu constater une augmentation assez significative des télétravailleurs. Les modalités n'ont pas changé. Néanmoins, le dispositif fait qu'aujourd'hui nous avons près d'une cinquantaine d'agents qui télétravaillent avec des forfaits différents que nous avons passés ici en conseil municipal précédemment. Sur le fait de contenir les heures supplémentaires, on a atteint cet objectif, sauf bien évidemment l'année dernière où on a eu les élections. C'est à périmètre constant, c'est-à-dire sans élections. Les heures supplémentaires sont très nettement contenues.

Quant aux recettes, elles se réduisent à une peau de chagrin puisque nous avons à peine 8 000 € pour un contrat aidé et c'est à peu près tout. Nous avons des alternants et ce que ne savent généralement pas les gens, c'est que contrairement au secteur privé, nous n'avons non seulement aucune aide ou quasiment aucune aide pour les alternants, mais qu'en plus nous devons payer leur formation. C'est quand même un dispositif qui pourtant est extrêmement vertueux, surtout à un moment où dans les collectivités territoriales, on a toute une partie de nos agents qui partent à la retraite et nous avons besoin de former des jeunes. Il y a des métiers aujourd'hui sur lesquels on a les plus grandes difficultés à recruter - je pense notamment à tous les métiers des finances, dans la RH, dans un certain nombre de métiers techniques et pour autant, nous n'avons aujourd'hui aucun dispositif qui nous permette d'assurer ce relais facilement et je redonne la parole à Jean-Michel BOUSQUET pour les perspectives pluriannuelles.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Avant de passer sur l'année 2025 à proprement parler, si on se projetait un petit peu sur les années à venir, sur la période 2024-2028. Tout d'abord les projections et les chiffres que je vais vous évoquer sont basés sur des hypothèses plus qu'incertaines. Se projeter à l'horizon 2028 alors qu'aujourd'hui nous sommes incapables de savoir exactement ce qui va sortir du projet de loi de finances, relève de l'anticipation incertaine. Pour autant, nous avons quand même un élément que nous maîtrisons, c'est la feuille de route de nos orientations et notre capacité à maîtriser, hors décision gouvernementale, la réalité de nos actions.

Les perspectives qui sont réalisées sont réalisées avec les éléments en l'état du projet de loi de finances avec la conscience vive que dans tous les cas, les collectivités territoriales seront mises à contribution durement sur 2025 et la certitude que de notre côté, nous travaillons avec une vigilance encore plus forte que d'habitude à rationaliser nos moyens, nos actions et maintenir notre qualité de service.

Cela devrait se traduire en recettes réelles de fonctionnement à peu près à 1,5 M€ supplémentaires entre 2024 et 2028, passant en cela de 17 631 000 à 19 150 000. La même démarche sur les dépenses de fonctionnement qui s'établiraient de 16 569 000 au Compte Administratif prévisionnel 2024 à 18 250 000 au Compte Administratif 2028. Cela se traduira par une probable stabilité de l'épargne brute sur les 3 ans qui viennent malgré quelques fluctuations, mais cela devrait tenir, et une épargne brute à 0 à partir 2027.

Pour faire court, à partir de 2027, nous sommes partis pour équilibrer nos dépenses et nos recettes, mais absolument pas pour pouvoir arriver à épargner. Bien entendu, comme je vous

le disais, ces hypothèses restent incertaines et très liées aux décisions gouvernementales et au contexte externe.

Sur nos investissements, je l'ai évoqué tout à l'heure, il me semblait important de vous réaffirmer les axes de notre PPI et les orientations sur lesquelles nous restons à ce jour. Cinq axes prioritaires parce qu'un PPI, ce sont des investissements, mais ce sont avant tout des orientations, des engagements qui sous-tendent ces investissements et je crois qu'il semblait important de pouvoir les repositionner.

Une ville verte où il fait bon vivre, une labellisation Cittaslow, une ville fluide et apaisée, une ville accueillante, une ville qui bouge, une ville démocratique, sûre et facile à vivre. Ce ne sont pas que des mots. Ce qui traduit un PPI à hauteur de 35 M€, portant en cela un certain nombre d'investissements qui se poursuivent sur la période 2023-2026. Quand je parle de PPI, il y a une partie qui est réalisée, une partie qui se poursuit parce que les opérations ne se réalisent pas sur une année.

C'est la réhabilitation de l'école maternelle du Centre à hauteur de 10 M€, la réhabilitation de la salle de spectacle de l'Entrepôt, l'amélioration de la bibliothèque du Centre Bernard de Girard, la rénovation énergétique de l'école élémentaire du Centre pour 2 M€, la réhabilitation et extension de la mairie pour 9 M€, les travaux sur le stade Abel Laporte pour 2 M€ et l'amélioration globale de notre patrimoine et de ses performances énergétiques à hauteur de 4 M€. Il y a un chiffre qui me semble important, c'est que sur ce PPI, ce sont plus de 12 M€ sur l'éducation et ils y seront.

Plus globalement, un certain nombre d'orientations traduisent ces grandes orientations que je viens d'évoquer dans nos actions, que ce soit en investissement ou au quotidien. De façon concrète, cela se traduit par la réalisation d'un schéma directeur immobilier, notamment un schéma de rénovation énergétique qui sous-tend les investissements réalisés sur les économies, que ce soit en éclairage ou en bâtiments. La modernisation de nos équipements sportifs, patrimoniaux, etc. Le renforcement de la proximité de la ville, le déploiement d'outils au service des citoyens. La mairie n'est pas juste une réflexion idéologique. C'est aussi un service. La poursuite de la mise en accessibilité de nos patrimoines qui nous tient tous à cœur. Les travaux de restructuration des patrimoines anciens et des patrimoines scolaires : maternelle du Centre, élémentaire du Centre, relais d'Europe qui abrite une partie des services de restauration. La réhabilitation et la rénovation énergétique de nos patrimoines que j'ai déjà évoquées. Et sur la partie dépenses internes, la poursuite et la recherche d'actions d'économies, le déploiement d'énergies renouvelables et l'optimisation de nos sources énergétiques, de nos consommations et de nos modes de consommation, d'acquisition et de réalisation des prestations.

A cela, trois tendances de fond : le renforcement des dispositifs d'accompagnement et d'aide aux plus fragiles - je reviendrai tout à l'heure sur la concrétisation pratique pour 2025 - le maintien du soutien de la municipalité aux associations du territoire à l'heure où d'autres freinent ainsi que le maintien d'un service de proximité pour tous et spécifiquement pour les enfants et notamment, les actions culturelles à un moment où là aussi, la tendance pour réduire les dépenses est de sabrer sur les charges culturelles, ce qui contribue, n'en doutez pas, à la réduction de l'ouverture d'esprit de l'éducation et de l'humanité de tous. Nous devons les maintenir et j'y reviendrai là aussi sur 2025.

Donc, une stratégie financière simple : maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, soutien de nos dépenses d'investissement et réalisation du programme de mandat et maîtrise de l'endettement – j'y reviendrai pour 2025 – à un moment où l'année 2025 va voir un volume



d'investissement et d'endettement important, mais où notre capacité de désendettement reste inférieure à 8 ans pour préserver nos marges de manœuvre.

Voilà pour les grandes orientations qui vont se traduire pour l'année 2025 de façon un petit peu plus concrète par, sur le fonctionnement, des dépenses contraintes. J'y viens mais j'y tiens. Des dépenses contraintes mais notamment imposées. Madame le Maire l'évoquait tout à l'heure : la hausse de 4% des contributions CNRACL rentre tout à fait dans ce cadre-là.

5 milliards d'euros à prélever sur les collectivités, cela se traduira par plusieurs centaines de milliers d'euros sur le Haillan, une perte de 150 000 € estimée et encore, à mon avis, nous sommes en dessous de ce que sera la réalité de nos pertes. Quand on parle de perte de 150 000 €, c'est une perte de recettes de 150 000 €. A cela vont s'ajouter des dépenses imposées. La CNRACL n'est pas une perte de recette, c'est une dépense contrainte supplémentaire. J'y reviendrai sur les ressources humaines.

Sur les recettes de fonctionnement, là aussi nos marges restent relativement faibles. Madame le Maire l'a annoncé, je vous le confirme, notre engagement de stabilité des taux d'imposition encore une fois, pour 2025. La valorisation des bases, c'est-à-dire les bases fiscales que le gouvernement réévalue annuellement, devrait se situer autour du montant de l'inflation, autour de 2%. La dynamique physique des bases reste relativement atone pour l'instant et les droits de mutation plutôt stables, voire à la baisse.

Cela nous amène à une année 2025 sur laquelle l'enjeu principal va être de réduire et de maîtriser nos charges courantes afin d'encaisser l'augmentation mécanique en masse.

Pour illustrer ça, je ne reviendrai pas sur la perte d'autonomie des collectivités locales sur lesquelles le lien restant à la fiscalité ne s'appuie plus que sur la taxe foncière et dont le lien avec l'administré habitant sur le Haillan s'éloigne parce que la taxe foncière n'est payée que par les propriétaires dont tous n'habitent pas sur le territoire de la commune.

Donc, concrètement une DGF négative plus que probable en 2025. Nous y reviendrons. Cela devrait se situer à 4 à 5 000 € si nous avons de la chance, plus selon le texte qui sera finalement adopté par l'Assemblée ou imposé par le gouvernement. Une augmentation malgré tout des recettes des services en année pleine. La révision des tarifs que nous avons réalisée en 2024 devrait pouvoir permettre d'augmenter cette partie-là et de la soutenir. Madame le Maire l'évoquait tout à l'heure, une diminution structurelle de l'attribution de compensation versée par la Métropole sachant que celle-ci risque d'être aggravée par la réduction de la capacité de la Métropole à soutenir ses collectivités, effet indirect qui devrait se faire sentir dès 2025 et donc, une atonie de la taxe additionnelle des droits de mutation.

Finalement, l'évolution des recettes de fonctionnement, tout mis bout à bout, devrait se situer autour de 2,85%, maintenant en cela un taux d'épargne brute prévisionnelle autour de 4,9%, comme je vous l'évoquais, à peu près stable par rapport au Compte Administratif prévisionnel 2024.

Les dépenses de fonctionnement. Les quelques recettes que nous avons, il va falloir qu'elles servent à couvrir deux choses essentiellement : l'évolution des charges à caractère général qui baissent comme nous l'avons demandé aux services de 2% cette année et qui baissent, je pense qu'il est important de souligner, de 4,27% de budget 2024 chargé, c'est-à-dire réalisé au budget 2025. A cela s'ajoute un confortement du soutien aux deux EPA que sont le CCAS et La Source et bien évidemment, le soutien au budget annexe de l'Entrepôt qui doit lui aussi faire face aux charges de personnel.

Donc, chapitre 011 charges courantes, des efforts réalisés pour arriver à encaisser les augmentations mécaniques et stabiliser les charges. Sur le chapitre 012, les charges de



personnel. Nous allons donc devoir supporter l'augmentation des contributions de la CNRACL, d'une part, autour de 55 000 €, le Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire l'évolution mécanique de la masse à effectif constant. Les agents vieillissent, prennent de l'ancienneté et de ce fait-là, voient leur rémunération mécaniquement augmenter, entre autres. La revalorisation du SMIC sur les agents de catégorie C, nécessaire mais exclusivement portée par les collectivités à hauteur de 25 000 €. Madame le Maire l'évoquait, la participation employeur prévoyance à hauteur de 30 000 € ainsi que le soutien au recrutement des apprentis que nous poursuivons malgré la situation.

Grosso modo, les dépenses contraintes à effectif constant augmentent de 244 000 €. La proposition d'augmentation du chapitre 012 pour 2025 se situera autour des 200 000 €, ce qui veut dire que ce que vous devez comprendre, c'est que cela augmente, mais cela augmente moins vite que les dépenses contraintes qui s'imposent à nous. Pour faire court, nous réalisons des économies de rationalisation ; personne ne va être mis à la porte, au contraire puisque nous maintenons les services, mais nous rationalisons l'ensemble de nos dépenses au quotidien pour pouvoir arriver à supporter les augmentations structurelles qui s'imposent à nous.

Malgré tout cela, nos dépenses réelles de fonctionnement devraient au global évoluer d'environ 3% de BP à BP. Malgré les économies, on voit clairement que les dépenses augmentent malgré tout plus vite que les recettes. C'est le coût du service public haillanais. Ne vous y trompez pas, c'est la seule explication. Les dépenses du coût réel de fonctionnement projeté se situeraient autour de 16 890 000 € pour 2025.

Pour le programme d'investissement, il se poursuit autour de 9 M€ en 2025. C'est un montant important pour nous, mais qui traduit aussi la réalisation des investissements structurels que nous avons évoqués sur le PPI. La poursuite des travaux de la mairie à hauteur de 3,5 M€. Le lancement de la reconstruction de l'école maternelle du Centre et de la salle Colindres adossée pour le périscolaire à hauteur de 3 300 000 €. Les études et travaux conservatoires du parc du Ruisseau hauteur de 140 000 €. Les travaux d'isolation d'étanchéité sur l'école élémentaire du Centre à hauteur de 600 000 €. L'installation de panneaux photovoltaïques sur nos installations à hauteur de 150 000 €. Le renouvellement annuel de l'éclairage public à hauteur de 145 000 € et toujours les travaux d'amélioration, de mise en sécurité et de renouvellement des matériels et les petits travaux à hauteur de 450 000 €.

Avec quoi ces investissements seront-ils financés ? Une part d'autofinancement, notre épargne nette restant quand même encore positive, quelques recettes complémentaires, notamment de subventions, de fonds de compensation de la TVA à hauteur de 900 000 € même si celui-ci s'érode. Madame le Maire l'évoquait, nous avons une baisse probable du taux de compensation de la TVA qui passerait de 16,60 % à 14,85 % ainsi qu'une réduction de l'assiette sur laquelle est basée cette compensation. Quand je parle de mécanisme direct et mécanisme indirect, là-aussi, j'appelle cela du grignotage masqué qui derrière réalise des grosses économies pour l'État et des gros manques à gagner pour les collectivités. Et le solde autour de 6 M€ qui serait soutenu par l'emprunt, lequel resterait malgré tout, comme je vous le disais tout à l'heure, en dessous de 8 années de remboursement.

Sur le budget annexe, la Régie des spectacles, les mécanismes sont les mêmes que sur le budget principal. L'objectif est de pouvoir arriver à générer des économies et maîtriser le budget à périmètre constant. Les charges de personnel évoluent comme pour le budget principal de la Ville et s'établirait autour de 415 000 € pour un budget global autour d'1 M€ sur le budget annexe. Plus précisément 1 040 000 € de recettes, 1 M€ de dépenses.

La qualité doit rester. C'est aussi une des garanties que nous portons dans la construction de l'éducation et de la citoyenneté des Haillanais à un moment où, plus que jamais, on voit bien que les discours populistes sont d'actualité, plaisent et reposent en partie sur une forme d'endoctrinement psychologique pour lequel la liberté repose sur l'éducation, sur la culture et sur le vivre ensemble.

Pour revenir au budget de la culture, la participation d'équilibre du budget de la Ville s'établirait à 790 000 €, en légère augmentation, mais pour prendre en compte le fait que la reprise en Régie du Haillan est dans la place porterait dorénavant sur le budget annexe de la Régie des spectacles. Pour essayer de faire simple, c'est une réduction de 2% de la participation de la Ville au budget annexe à périmètre constant, le budget annexe supportant maintenant 37 000 € de la réalisation en Régie du Haillan est dans la place. On fait des économies partout après une analyse rationnelle avec les services de nos capacités à faire.

Sur l'investissement du budget annexe, cela reste limité à 24 000 € de renouvellement et d'achat de matériel technique, plus le remboursement de la dette, ceci mobilisant un emprunt d'équilibre autour de 20 000 € que nous pourrions peut-être arriver à tomber au moment de la reprise de l'excédent après le Compte Administratif.

Le budget annexe de la Régie des transports a été clôturé par délibération du 25 juin 2024 et n'a donc plus lieu d'être.

Synthétiquement, c'était difficile. Ce sera pire. A l'inverse, nous avons les outils techniques, culturels, méthodologiques et les équipes, aussi bien les élus que les agents qui travaillent dans le même sens pour ne pas faire porter sur la population les incuries nationales et gouvernementales actuelles et pour pouvoir arriver à garder le bateau hors de l'eau tout en assurant la qualité de nos services et la réalisation de notre programme. Je vous remercie de votre attention.

**Andrea KISS** : Pour finir, peut-être quelques chiffres pour que vous vous rendiez compte. Aujourd'hui, quand l'État dit que les collectivités sont mal gérées et sont dépensières, il faut quand même savoir que dans l'ensemble des administrations publiques, déjà les collectivités territoriales ne pèsent que 18 %. C'est la première chose.

La deuxième, je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est que contrairement à l'Etat, nous n'avons pas le droit de présenter des budgets déséquilibrés, ce qui veut dire que nous gérons bien aujourd'hui les collectivités et en particulier les communes.

Un autre chiffre important à savoir, c'est que 65% de l'investissement public est le fait des collectivités. Cela veut dire qu'aujourd'hui – mais cela a commencé déjà il y a quelques années -, la dynamique gouvernementale est une dynamique extrêmement mortifère. C'est-à-dire qu'en asséchant les ressources des collectivités territoriales, non seulement on dégrade constamment le service public, et on le voit d'ailleurs dans l'Education Nationale, on le voit à l'hôpital, on le voit dans la police, on le voit dans la justice et on le voit au niveau des services publics locaux, mais en plus dans le même temps, ils ne servent même pas les intérêts de ceux qui les ont élus. Les macronistes sont des gens qui aiment l'entreprise. L'expression ne vient pas d'eux, pourtant, ce sont des gens qui ont toujours défendu l'entreprise privée. En faisant ce qu'ils font aujourd'hui, ils sont en train de se tirer une balle dans le pied. Pourquoi ? Parce que les 36 milliards d'euros qui sont dépensés tous les ans par les collectivités n'y seront plus. Ils n'y seront plus et Jean-Michel BOUSQUET l'a rappelé tout à l'heure, quand on achète de la prestation, quand on achète des travaux, quand on achète des contrats de maintenance, cet argent profite aux entreprises et notamment aux entreprises locales.

Donc, qu'est-ce qu'il va se passer ? Là, on est en train de se serrer la ceinture. Je dis toujours qu'on sera pendus après les autres, mais on commence à bien sentir la corde autour du cou. Donc qu'est-ce qu'il va se passer ? Quand on réduit de 2% nos dépenses de fonctionnement, mécaniquement cela va se reporter sur les entreprises. Donc, qu'est-ce qu'il va se passer ? C'est un principe économique de base fondamental : vous avez moins de commandes, les carnets de commandes ne se remplissent pas. Vous avez moins de chiffre d'affaires. Vous allez commencer à ne plus embaucher et vous allez finir par licencier. On va avoir une dégradation de la situation économique. On va avoir le chômage qui commence déjà à remonter à cette étape et au final, on aura tout perdu. Et on aura effectivement des gens qui dormiront dans leur voiture, des gens qui vont venir taper à la porte du CCAS et on n'aura plus la capacité de remplir les services publics essentiels au profit des Haillanais.

Je suis en colère, mais je crois que tous les élus locaux sont en colère. Il y avait un article dans Le Monde le 19 septembre dernier. Le Président de l'Association des Maires de France, David LISNARD – LR, il n'est pas de gauche - dit que « *les manœuvres gouvernementales sont agressives et dilatoires* ». Vous avez des Présidents de Régions qui disent que tout cela est une mystification, un mensonge populiste, mais c'est exactement cela. C'est-à-dire qu'on a voulu faire croire aux gens qu'on était de mauvais gestionnaires et qu'on n'avait pas la capacité de rendre le service au public.

Donc aujourd'hui, comme on dit, c'est au pied du mur qu'on voit le mieux le mur. Là, on y est et honnêtement, je ne sais pas comment vont faire un certain nombre de collectivités. Nous, on arrive encore à dégager de l'épargne, mais on a des collègues qui sont en épargne négative. Cela ne peut pas durer, ce n'est pas possible. Je vous rappelle qu'on n'a pas le droit d'emprunter pour financer le fonctionnement. On ne peut le faire que sur l'investissement. Il va y avoir des collectivités qui vont fermer des services publics entiers, de la même manière qu'on a fermé des lits dans les hôpitaux à coups de milliers depuis plusieurs années.

Donc, voilà le résultat aujourd'hui de cette politique qui est absolument mortifère et dont les habitants doivent avoir conscience. On n'a fait que des faux cadeaux. On a offert des cadeaux aux plus riches. On n'a pas aidé ceux qu'il fallait aider et on n'a surtout pas aidé les collectivités territoriales et en particulier les communes et les départements qui sont aux premières loges quand il s'agit de rendre les services publics qui profitent directement aux habitants. Donc, cette colère, je pense qu'elle va s'exprimer très fortement au Congrès des maires qui a lieu dans quelques jours et je pense qu'il va y avoir une fronde généralisée des élus, quel que soit leur bord politique, parce qu'en arriver à ce stade d'incurie de la part du gouvernement et reporter la faute sur les collectivités qui, elles, gèrent parfaitement est juste proprement scandaleux. Des remarques sur ce rapport d'orientations budgétaires ? Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Un certain nombre de remarques qui vont peut-être demander quelques éclaircissements plus ou moins longs. Je peux avoir les mêmes atermoiements dans les réflexions que nous avons au niveau du groupe au niveau de la commune et également dans mon rôle de Président de l'UDI au niveau départemental, j'ai les mêmes réflexions, de toute façon, sur du moyen et du long terme parce que la prospective est compliquée.

Vous avez exprimé un certain nombre de choses au niveau des recettes entre 2024 et 2028. Est-ce qu'elles tiennent compte aussi de l'évolution de la population ?

Au niveau du tableau des emprunts, vous l'avez bien exprimé avec l'éclaté au niveau des différents établissements bancaires. Il n'en est pas moins vrai que ce qui aurait été peut-être pertinent, c'est de nous rajouter peut-être la date de fin de l'emprunt, ce qui aurait été peut-être aidant. On va le présenter comme cela simplement.



Vous l'avez présenté aussi dans le tableau au niveau de la capacité d'autofinancement qui va malheureusement en décroissance. Quid de celle-ci sur les années à venir ? Je n'ai pas vu qu'elle avait été exprimée au niveau de ce Débat d'Orientations Budgétaires. Peut-être un petit mot là-dessus.

Concernant tous ces éléments, toutes ces charges qui vont malheureusement augmenter, on parlait de la masse salariale, mais on peut parler aussi des charges de fonctionnement classiques. Quid de cela ? Est-ce qu'il n'y a pas un goulot d'étranglement que vous avez constaté dans le cadre des simulations optimistes ou pessimistes que vous avez peut-être pu envisager pour la construction de ce débat d'Orientations Budgétaires ?

**Jean-Michel BOUSQUET** : Concernant l'évolution des recettes, comme je vous le disais, on a un taux d'incertitude qui est très élevé et comme j'ai l'habitude de le dire, il ne faut pas que le niveau de précision soit supérieur au degré d'incertitude. Les hypothèses que nous avons prises, c'est une hypothèse d'évolution de la population relativement linéaire et faible. Pourquoi ? Parce qu'on voit bien aujourd'hui, que ce soit dans la construction de logements ou dans le foncier d'immobilier d'entreprise, que l'on a une certaine atonie ou un certain temps long dans la réalité de sortie des bâtiments. Ce qu'on a pu connaître par le passé où les logements sortaient rapidement, sur la ZAC ou l'immobilier d'entreprise, poussaient à la vitesse de la capacité des entreprises du BTP à construire, aujourd'hui ce n'est plus ça. Aujourd'hui, c'est la capacité du propriétaire à commercialiser ou à financer l'investissement. Donc, la courbe s'est relativement infléchie et reste relativement basse.

Les perspectives de revalorisation physique forfaitaire des bases et de l'inflation restent relativement atones. Donc, on est parti sur une hypothèse d'augmentation des recettes relativement linéaire avec une croissance continue, mais faible pour pouvoir accompagner la réalité que nous constatons aujourd'hui. Si dans 3 ans on constate une reprise rapide de la construction sur des terrains circonscrits – ce n'est pas ouvrir à la bétonnisation comme certains peuvent le dire - mais que ce qui est prévu se réalise un petit peu plus vite, à ce moment-là, nous réévaluerons. Les perspectives restent prudentes. Les dernières années nous montrent que l'on a plutôt des mauvaises nouvelles que des bonnes sur les recettes, sachant qu'adosser à cela, il y a un volet d'incertitude majeur sur la capacité de l'État à continuer à nous financer ce que nous continuons à faire pour son compte, voire à compenser ce qu'il compense pour des recettes qu'il nous a ponctionnées. Le mécanisme qui a eu lieu ces dernières années avec la baisse de la DGF, pourquoi ne continuerait-il pas sur des compensations de l'État via les communes en direct ou via la Métropole qui permet de pouvoir avoir des fonds de péréquation sur les communes ? Cela peut être aussi ces effets-là.

Donc l'atonie est basée certainement sur une dynamique faible et sur des recettes externes, notamment étatiques, en baisse et ce qui nous impose à être relativement contraints sur l'évolution des dépenses. L'épargne nette prospective en 2027-2028 est à 0. Notre capacité d'autofinancement suivra. Pour faire court, on ne dégagera pas de marge sur les années à venir avec la ligne qui semble se présenter aujourd'hui. C'est ce que disait Madame le Maire. On sera pendus après les autres. Certains sont déjà en épargne nette négative. Nous, on va essayer de la maintenir à 0. Cela ne constitue absolument pas une solution pérenne. Ne plus rien économiser, cela veut dire que cela va obérer notre capacité à emprunter sur du long terme et de ce fait, c'est comme à la maison. J'y tiens beaucoup, mais le parallèle est relativement parlant. Si à la fin de l'année vous ne pouvez pas mettre 1 € de côté, une fois que vous avez remboursé les emprunts et purgé – passez-moi l'expression - les comptes épargnes, y compris ceux des enfants, comment faites-vous pour remplacer la voiture quand celle-ci tombe en panne ? La solution, je ne l'ai pas.



Concernant les emprunts, effectivement c'est une donnée. Pour éviter de surcharger de données techniques complémentaires, on ne l'a pas pointé, mais c'est une donnée que l'on peut vous faire parvenir si vous le souhaitez. Il n'y a pas de souci.

C'était dans le rapport sur la partie dette, pour compléter un tout petit peu, on est sur un remboursement de la dette à 9 ans, si ma mémoire est bonne. Je revérifie mes chiffres pour être sûr sur le chapitre dette.

**Hervé BONNAUD** : C'est page 14.

**Jean-Michel BOUSQUET** : 9 ans en affectant nos recettes sur le remboursement de la dette. Je vous donnerai les détails avec plaisir.

Concernant les charges, goulot d'étranglement, bien malin qui peut nous le dire. Nos charges sont liées pour partie à ce que nous faisons et pour partie aux éléments externes : évolution du coût de l'énergie, évolution des coûts unitaires de prestations ou des indices, évolution des réformes liées aux charges de personnel et nécessité de pouvoir accompagner nos agents pour faire face aux coups durs. On parle de prévoyance et de mutuelle, mais aujourd'hui, on voit très bien le désengagement, et le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale l'enclenche, c'est à dire une réduction de la capacité à financer le remboursement des frais médicaux. Qui est-ce qui va payer ? Ce sont les mutuelles qui vont compenser, mais qui est-ce qui paye les mutuelles ? C'est celui qui cotise. Et de ce fait, pour pouvoir arriver à maintenir à flot les finances de nos agents et essayer de ne pas trop dégrader, et je pèse mes mots ; je ne parle pas de suivre l'inflation, mais de ne pas trop dégrader le pouvoir d'achat de nos agents, il faut que nous puissions servir de matelas amortisseur, aussi bien pour nos agents que pour la population. Mécaniquement, cela veut dire qu'il faudra qu'on les accompagne un peu plus et avec quoi ? Avec l'argent que l'État nous reprendra.

C'est mécanique, c'est imparable, c'est sauvage et c'est mortifère, mais la réalité est là. Donc, goulot d'étranglement, non, parce que pour reprendre les termes de Madame le Maire, la courbe se resserre doucement mais progressivement. On finira étranglés, mais il n'y aura pas eu de choc violent. Finalement, le résultat sera le même. Goulot d'étranglement, pour l'instant non, mais anxiété sur l'avenir, oui. Je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions.

**Hervé BONNAUD** : Il m'en restait trois petites. Parc du Ruisseau : 140 000. Photovoltaïque : 150 000. Sur le Parc du Ruisseau, quels types de travaux cela va-t-il concerner ? Pour le photovoltaïque, où va-t-on l'installer ? J'en avais une troisième. Une cinquantaine de télétravailleurs. Quelle catégorie sociale ?

**Andrea KISS** : Sur le Parc du Ruisseau, on va effectuer des travaux conservatoires. On a lancé d'ailleurs une mission - *c'est Michel REULET qui suit cela* - d'accompagnement pour pouvoir faire des travaux provisoires en attendant une remise en état définitive, l'objectif étant bien évidemment de réouvrir le plus tôt possible le parc. Ce que l'on sait d'ores et déjà et que l'on a annoncé en réunion publique, c'est qu'entre ce que l'on avait fait en 2013 sur ce parc et ce que l'on pourrait faire aujourd'hui, ce ne serait pas la même chose parce qu'entre temps, la réglementation a beaucoup évolué, elle s'est beaucoup durcie en matière de gestion des milieux aquatiques. L'objectif est bien d'effectuer des travaux pour pouvoir sécuriser tout ce qui pourra l'être. Cela ne voudra pas dire que l'on pourra tout rouvrir, mais on essaiera en tout cas de faire un maximum de choses. Sur les panneaux photovoltaïques aujourd'hui...

**Jean-Michel BOUSQUET** : C'est sur le site de Bel Air avec une logique d'installer les panneaux et d'autoconsommer l'électricité produite qui constitue le modèle le plus pertinent aujourd'hui.

**Andrea KISS** : Sur les télétravailleurs, cela ne concerne que certains métiers. Ce sont plutôt les métiers administratifs parce qu'on peut difficilement télétravailler quand on est ATSEM ou quand on est animateur. Donc, c'est plutôt l'encadrement aujourd'hui qui est télétravaillé, pas uniquement, mais c'est beaucoup l'encadrement et en tout cas, les métiers plutôt administratifs de fait. D'autres questions ? Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : Avant qu'Éric VENTRE pose ses questions, juste une précision, Monsieur BOUSQUET. Concernant, page 23, l'aménagement du stade Abel Laporte pour 2 M€, vous parlez de parking, terrain synthétique et vestiaires ? Est-ce qu'il y a un autre terrain synthétique qui arrive ? Je suis assez surpris.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Vous êtes taquin, Monsieur BOUCHET. Dans le PPI, le terrain synthétique était inscrit. Nous avons réussi à le faire à un coût relativement modeste. C'est essentiellement sur la partie vestiaires que portera l'investissement principal ainsi que sur les ajustements autour des cheminements.

**Bruno BOUCHET** : Donc, le terrain synthétique...

**Jean-Michel BOUSQUET** : Il rentre dans le programme pluriannuel des investissements. Il n'y en a pas de nouveau. Ce sont les vestiaires qui seront financés par ce montant-là.

**Bruno BOUCHET** : Ils seront synthétiques ?

**Jean-Michel BOUSQUET** : Les vestiaires ? Non. Ils seront bio, éco-conçus et environnementalement performants.

**Bruno BOUCHET** : Merveilleux.

**Andrea KISS** : Monsieur BONNAUD

**Hervé BONNAUD** : Juste une question par rapport à la piste d'athlétisme. Est-ce que c'est prévu ou pas ?

**Andrea KISS** : C'est toujours dans les projets, dans les cartons. Aujourd'hui, vous dire si on peut le faire et quand on peut le faire, on n'en est pas encore à ce stade de réflexion, mais c'est toujours bien inscrit, en tout cas dans la partie études. Monsieur VENTRE.

**Éric VENTRE** : Madame le Maire, je vais revenir sur le télétravail. Comme vous l'avez expliqué, cela a largement augmenté puisqu'en 2021 on était à 18 télétravailleurs et maintenant, on est à 50 télétravailleurs, comme dans l'ensemble des administrations, qu'elles soient territoriales, d'Etat ou fonction publique hospitalière. Cela concerne essentiellement les agents administratifs, comme vous venez de le dire.

Donc, les agents administratifs vont se retrouver essentiellement dans la nouvelle mairie que vous avez décidé d'augmenter en termes de surface. Cette augmentation de la mairie est votre cheval de bataille, surtout pour défendre vos agents, mais c'est difficile à saisir puisque vous allez avoir moins de personnes en présentiel, mais des personnes en distanciel. C'est peut-être pour garantir le QVCT ? Cela va certainement générer une augmentation des bureaux vides avec des coûts de fonctionnement, comme vous l'avez très bien expliqué Monsieur BOUSQUET, qui augmentent en permanence, en ce qui concerne l'électricité, la maintenance des bâtiments, le chauffage. Bien que ce soit un bâtiment moderne et qui va être moins énergivore, cela va quand même consommer de l'énergie parce qu'il sera bien plus grand qu'actuellement.

La question est : pourquoi augmenter cette surface sachant que l'on va vers une augmentation ou une stabilité du nombre de télétravailleurs ? Les télétravailleurs sont des personnes dans

l'administratif. Ce sont souvent des bureaux que l'on peut retrouver en open space. Pour des cas comme le CCAS, je conçois que cela puisse être des bureaux isolés, même si de temps en temps, les gens sont en télétravail parce que pour recevoir le public, il faut être isolé, mais globalement, cela va vers une diminution du nombre de bureaux.

**Andrea KISS** : Vous vous trompez complètement parce que vous avez une vision du télétravail qui est celle de ce qui a été fait au technocentre de Renault dans les années 90. Cela ne se passe pas du tout comme ça, contrairement peut-être aux services de l'Etat où vous travaillez. Nos agents, quand ils télétravaillent, c'est une demi-journée ou une journée par semaine grand maximum. De fait, ils occupent leur bureau 4 jours par semaine. Très souvent, ces bureaux sont aussi partagés. On n'a pas 1 agent/1 bureau. Vous allez venir visiter prochainement le chantier de la mairie, vous le verrez, vous avez des bureaux partagés. Tout le monde ne travaille pas en même temps et encore heureux parce que sinon, comment ferait-on pour accueillir le public ? Je vous rappelle que c'est quand même notre mission première. On a été obligé d'augmenter les mètres carrés, c'est une évidence, tout simplement parce qu'on était très en dessous de ce qui était nécessaire, compte tenu y compris du télétravail, que l'on rapatrie aussi des agents qui étaient dans d'autres bâtiments totalement vétustes ailleurs et c'est ce qui explique l'augmentation des surfaces. C'est l'augmentation de la surface de l'accueil aussi par exemple où aujourd'hui, quand vous rentrez, vous avez quand même les pires difficultés à être plus de 5 personnes en plus des agents.

Donc, c'est tout cela qui a fait qu'on a augmenté. On n'a pas augmenté pour le plaisir. Je ne fais pas des mètres carrés que je vais devoir chauffer, éclairer. On l'a fait parce que c'était nécessaire. C'était nécessaire, à la fois en termes d'espace, mais aussi en termes de sécurité de nos agents. Quand vous sortirez de cette salle ici, je vous invite à aller dans le couloir qui va au bureau de la responsable de l'urbanisme. Vous verrez dans quel état c'est. Je vous invite à aller voir les toilettes qui ne sont pas aux normes « handicapé », où on ne peut pas rentrer avec un fauteuil.

Donc, tout cela, ce sont des mètres carrés. On ne le fait pas par plaisir. On a fait au plus juste. On a fait au plus rationnel. On a fait en sorte d'optimiser un maximum les espaces. Par rapport au projet initial, on a même réduit, on a mutualisé des espaces. On n'a pas construit des mètres carrés pour se faire plaisir. Personne ne fait cela parce qu'on essaie de bien gérer la commune et qu'on n'est pas des abrutis irresponsables. Et vous n'avez pas d'open space chez nous. Madame AJELLO.

**Cécile AJELLO** : Merci. Première chose, je voudrais d'abord partir de la focale du Haillan pour ensuite élargir et défocaliser.

Dans un premier temps, je voudrais vous remercier pour le travail effectué, précis, qui a demandé du temps et à l'heure de « tous élus, tous pourris », je trouve qu'il est bien de reconnaître officiellement le temps passé. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de personnes dans le privé qui accepteraient de travailler, pour le taux de rémunération des élus locaux même pour rien. Nous, les élus de l'opposition, on met même au pot personnellement puisqu'on n'a aucune indemnité. Cela dit, qu'est-ce qu'on fait dans cette situation par rapport aux différents Etats ?

1 – L'Etat est très mauvais gestionnaire. Le taux d'imposition en France est parmi les plus élevés et on se demande bien où va notre argent. Personne ne comprend.

2 – Vous les collectivités, vous avez un immense tort, c'est que vous ne votez pas. Comme vous ne votez pas, vous vous faites piller. J'entends par rapport à l'Etat.



3 – Le niveau d'éducation n'a pas suivi l'exigence qu'impose une démocratie. On peut faire croire à peu près n'importe quoi, des messages populistes qui exaltent les émotions et en plus, ça marche.

J'ai déjà évoqué l'électeur taureau qui court vers le chiffon le plus rouge avec ses deux œillères qui sont l'éducation inadaptée et les réseaux sociaux.

Avec cela, que fait-on maintenant, une fois que nous avons évoqué ceci.

Je vais encore vous raconter une histoire rapidement. J'ai vu passer les grues tout récemment. Elles sont passées. Vous les avez tous vues ou pas, elles se mettent en V. La première est celle qui fait l'effort le plus important pour celles qui sont à l'arrière qui sont soulagées et au fur et à mesure, elles tournent et la première n'est pas toujours la même. Cela signifie qu'elles ont l'intelligence collective. Cela signifie qu'elles ont la solidarité et nous, l'espèce humaine, on a tout sauf ça. On a l'individualisme et l'égoïsme.

Maintenant, que fait-on ? Je m'étais dit, peut-être la mise en place d'outils financiers innovants parce qu'en fait, on n'en sort pas. Sachant que toute innovation est : 1 – ridicule, 2 – dangereuse et 3 – évidente, j'ose dire que mon idée est ridicule. J'avais pensé en regardant ces fameuses grues à un fonds de participation des concitoyens pour leur commune, un fonds de participation sur la base du volontariat et sur la base de « je décide si je veux et combien je veux ». Si je suis en difficulté financière, je ne peux pas, je ne peux pas. Si je considère que j'ai assez d'argent, j'ai bien 200 € par an, j'ai bien 10 € par mois. On donne bien à des associations. Il y a beaucoup de publicités et à juste titre, pour diverses associations. Et pourquoi ne donnerions-nous pas pour notre commune ? Au lieu d'aller donner mon argent à l'Etat et ne pas savoir où il part - *cela ne me plait pas trop* -, j'aimerais bien le donner à ma commune qui me dirait : « Là, par exemple, il y a mon espace vert... ». Il est bien gentil de vouloir des espaces verts, mais si cela empêche d'avoir des habitants et si c'est la seule source de rémunération. En fait, on n'en sort pas. A un moment, il faut bien faire quelque chose. Voilà mon idée à ce jour ridicule. Merci.

**Andrea KISS** : Elle n'est pas ridicule, je vais passer la parole à Philippe ROUZE. Simplement vous dire que c'est vrai, en France, on dit toujours qu'on a un taux d'imposition élevé. Il faut quand même le moduler parce qu'en réalité, on a un taux d'imposition élevé lorsqu'on inclut, notamment par exemple, la TVA et ce genre de choses. La réalité, c'est que tout le monde paye des impôts dans ce pays, à commencer par la TVA. C'est la première chose.

La deuxième, c'est que l'on ne paye pas trop d'impôts en France aujourd'hui. On paye mal d'impôts. Ce n'est pas pareil. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les modalités de calcul, les systèmes de défiscalisation, l'optimisation font que vous avez toujours à peu près le milieu, ce qu'on appelle les classes moyennes qui payent plein pot, les très riches qui eux devraient contribuer beaucoup plus, eux ne payent quasiment rien et effectivement, les plus modestes qui, eux, ne payent pas. Pourtant, certains aimeraient bien contribuer.

On avait cet impôt qui nous revenait directement : c'était la taxe d'habitation, extrêmement mal calculée, des bases totalement dépassées, désuètes, etc., mais plutôt que de jeter la taxe d'habitation, il aurait fallu faire une vraie réforme fiscale et se dire que la fiscalité locale méritait d'être reposée et que cela fasse l'objet d'un vrai débat national parce que, effectivement, les habitants y sont attachés et pour eux, il est important de contribuer à la vie de la collectivité. C'est ce qu'ils faisaient à travers la taxe d'habitation parce que les locataires la payaient aussi malgré quelques exonérations.

Je l'ai déjà dit, on a cassé ce lien. On a reporté tout le poids de la fiscalité locale sur les propriétaires. Vous connaissez mes positions politiques, je ne suis pas a priori pour défendre



la propriété privée et défendre les plus riches, mais la réalité, c'est qu'aujourd'hui, on fait peser l'intégralité de la somme sur une petite quantité de personnes et qu'il est difficile d'aller leur dire ensuite : « On va augmenter les impôts parce qu'on n'a plus assez d'argent, parce que l'Etat nous a fait un coup de Trafalgar en vous faisant croire que la vie allait être meilleure en ne payant pas de taxe d'habitation. »

Après, il va falloir avoir un certain courage politique. J'attends de voir le gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, qui va accepter de mener une telle réforme de la fiscalité et de dire : oui, on repose tout. On repose la taxe professionnelle, on repose la taxe d'habitation, on repose la taxe foncière. Est-ce qu'on fait un seul et même impôt et on fait quelque chose de très progressif, c'est-à-dire que, y compris les plus modestes, même s'ils contribuent à hauteur de 50 €, ils contribuent à hauteur de 50 €, et les plus riches contribueront peut-être à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Mais ça, malheureusement, chaque fois que des gouvernements se sont attachés à cela, quand ils ont vu ce que cela représentait, c'était une bombe à retardement et tout le monde a bien remballé son dossier et l'a bien rangé dans un tiroir en disant : « Houlà-là, on verra peut-être après les prochaines élections. »

La réalité est là et il est fort dommage que l'on en arrive là. Je ne crois pas beaucoup que les gens payent sur la base du volontariat et de manière spontanée. On est quand même tous très égoïstes. Tous autant qu'on est, quand on reçoit une facture à payer, on ne le fait jamais trop par plaisir, mais oui, il y a un vrai débat sur la fiscalité en général dans ce pays à reposer. C'est valable aussi pour l'impôt sur le revenu et tout ça. Monsieur ROUZE.

**Philippe ROUZE** : Quand on parle de taux d'imposition des différents pays, il faut aussi comparer les services qui sont rendus en face. Entre un pays où on paie beaucoup d'impôts mais où, bien que cela se dégrade, l'hôpital est encore gratuit, ce n'est pas la même chose qu'un pays où on paie moins d'impôts, mais où on doit vendre sa maison parce qu'on a un cancer.

Je crois que là aussi, on ne peut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables. Je crois qu'il faut absolument tenir compte de cela. En plus concernant l'impôt, je crois que c'est presque un combat philosophique qu'il faut regagner, c'est-à-dire que pour beaucoup de gens, l'impôt est une sanction. Non, l'impôt n'est pas une sanction, c'est une partie que l'on donne pour que la collectivité vive mieux. D'ailleurs à ce sujet, je rappelle que l'on ne peut pas associer des charges aux salaires, mais que l'on doit y associer des cotisations. Je crois que par les temps qui courent, tous les mots sont importants et celui-là d'autant plus.

**Andrea KISS** : D'autres interventions ? Nous prenons acte de ce débat fort intéressant. On n'a pas fini d'en parler, à mon avis. On aura sûrement l'occasion d'en rediscuter lors du prochain conseil. Je vous propose que l'on passe à la délibération suivante.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Délibération n° D2024\_11\_104**

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE  
SOUSCRITE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE LA GIRONDE - AUTORISATION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

Le Rapporteur expose :

Les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-9 à 12 du Code Général de la Fonction Publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir certains risques auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public :

- Elle devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 pour les garanties prévoyance, pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7,00 € par mois et par agent.
- Elle deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour les garanties santé, pour un montant qui ne pourra être inférieur à 15,00 € par mois et par agent.

Conformément à l'article L. 827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les Centres de gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics, des conventions de participation permettant de couvrir leurs agents au titre de la protection sociale complémentaire.

Le Centre de Gestion de la Gironde a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », au profit des collectivités et établissement du département.

À l'issue de cette procédure, le CDG33 par délibération en date du 10 juillet 2024 a désigné :

- TERRITORIA MUTUELLE en vue de souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de cette mutuelle à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de six ans.

Cette adhésion se matérialise par une délibération de l'assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial. Chaque agent est libre de décider d'adhérer ou non, à titre individuel, au contrat.

La convention présente un certain nombre d'avantages pour les collectivités et leurs agents :

- Un cadre sécurisé ;
- Un rapport prix/prestations optimisé ;
- Une offre performante et adaptée aux différentes problématiques en matière de prévoyance et de santé.

La mise en concurrence a été menée au niveau régional, coordonnée par le CDG33, avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.

## Prévoyance

La protection du risque prévoyance (maintien de salaire) concerne la couverture complémentaire des conséquences financières liées aux incapacités de travail, d'invalidité, d'inaptitude et de décès.

## Garanties

Les garanties proposées dans la convention de participation sont les suivantes :

<b>Garanties minimales obligatoires</b>	
<b>Incapacité de travail</b>	
Versement d' <b>indemnités journalières</b> à compter : <ul style="list-style-type: none"><li>• Du passage à demi-traitement (agents fonctionnaires),</li><li>• Du versement d'indemnités journalières versées par la Sécurité sociale et/ou du maintien du revenu par l'Employeur quelle que soit l'ancienneté de l'Assuré</li></ul>	<b>90% du revenu net</b>
<b>Invalidité permanente</b>	
Versement d'une <b>rente mensuelle</b> en cas de reconnaissance d'état en invalidité à la suite de maladie ou accident d'origine vie privée ou professionnelle (consécutif à un accident de service ou de travail ou de maladie professionnelle) :	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Agents affiliés à la CNRACL quel que soit le taux d'invalidité</li></ul>	<b>90% du revenu net</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres agents bénéficiaires d'une invalidité vie privée réduisant d'au moins deux tiers la capacité de travail ou de gain avec un classement en 2ème ou 3ème catégorie, ou bénéficiaires d'un taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 66% en cas de classement en invalidité vie professionnelle</li></ul>	<b>90% du revenu net</b>
<b>Décès toutes causes</b>	
Versement d'un capital décès, consécutif à accident ou maladie de l'agent assuré, aux bénéficiaires de celui-ci ou à ce dernier en cas de perte totale et irréversible d'autonomie	<b>25% SAB</b>

## **Garanties complémentaires à adhésion facultative**

(L'agent peut adhérer à une ou plusieurs garanties)

<b>Garanties complémentaires à adhésion facultative</b> (L'agent peut adhérer à une ou plusieurs garanties)	
<b>Complément incapacité de travail</b>	
Versement d' <b>indemnités journalières</b> pour reconstituer le régime indemnitaire en périodes de plein traitement en cas de placement en congés de maladie ordinaire	<b>Non garanti</b>
Versement d' <b>indemnités journalières</b> pour reconstituer le régime indemnitaire en périodes de plein traitement en cas de placement en congés de longue maladie, longue durée et grave maladie	<b>90% du revenu net</b>
<b>Perte de retraite</b>	

Versement d'un <b>capital</b> pour compenser la perte de droit à la retraite qui est constatée au cours de la période d'invalidité applicable pour les seuls agents qui sont affiliés à la CNRACL	<b>50% PMSS par année d'invalidité</b>
<b>Complément décès toutes causes</b>	
Versement d'un capital décès, consécutif à accident ou maladie de l'agent assuré, aux bénéficiaires de celui-ci ou à ce dernier en cas de PTIA	<b>75% SAB</b>

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat et de souscrire, s'il le souhaite les garanties complémentaires proposées.

#### Taux de cotisation

Le taux de cotisation des garanties minimales obligatoires est fixé à 2,30 %.  
Ce taux pourra être majoré dans le respect des taux d'augmentation maximum négociés.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

**VU** les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-7 et L.827-11 ;

**VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**VU** la délibération n° 02-11 du 13 février 2024, par laquelle l'assemblée avait donné mandat au CDG33 afin de participer à cet appel public à concurrence ;

**VU** la délibération du Centre de gestion n° DE-0032-2024 en date du 10 juillet 2024 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance » ;

**VU** la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion de la Gironde et TERRITORIA MUTUELLE en date du 17 juillet 2024 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 15 octobre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1 : D'ADHERER à la convention de participation pour la couverture du risque PREVOYANCE susvisée conclue entre le Centre de Gestion et TERRITORIA MUTUELLE**



qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) au bénéfice des agents de la Ville du Haillan.

**Article 2** : D'AUTORISER la Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion aux conventions de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Gironde, ainsi que les éventuels avenants à venir.

*Le Rapporteur, Daniel DUCLOS, présente le dossier*

**Andrea KISS** : Merci pour ce résumé très clair. Avez-vous des questions à ce sujet ? Je vous propose que l'on passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2024\_11\_105**

**MONTANT DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LE RISQUE  
« PREVOYANCE » - AUTORISATION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

Le Rapporteur expose :

### **Préambule**

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a introduit l'obligation, pour les employeurs publics territoriaux, à compter du 1er janvier 2025, de participer au financement de garanties minimales destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (ci-après, également dénommées « garanties de prévoyance complémentaire »).

Parallèlement, l'accord, signé le 11 juillet 2023, à l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, apporte des précisions sur les futurs dispositifs de prévoyance qui devront être mis en œuvre par les employeurs publics territoriaux et prévoit, notamment, la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire dans le cadre de la couverture des risques « incapacité » et « invalidité ». Les stipulations de cet accord devront être transposées dans le cadre de dispositions législatives et/ou réglementaires.

Le protocole prévoit de nouvelles obligations concernant la prévoyance :

- Une participation minimale de 50% du montant de la cotisation par l'employeur,
- Des garanties minimales : incapacité et invalidité (90% du salaire net),
- Une adhésion obligatoire des agents via un contrat collectif.

Afin de répondre à son obligation réglementaire, le Centre de Gestion de la Gironde a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance »

A l'issue de cette procédure, le CDG33 a désigné :

- TERRITORIA MUTUELLE à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de six ans.

Lors du CST du 15 octobre 2024, les membres de l'instance ont validé à l'unanimité l'adhésion au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Participation financière de l'employeur**

La participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics constitue une aide versée, sous forme d'un montant unitaire par agent, et vient en déduction de la cotisation ou de la prime due par les agents.

Il convient de fixer le montant mensuel de la participation financière pour les agents qui auront fait le choix de souscrire à ce contrat.

C'est l'assemblée délibérante qui doit déterminer le montant de la participation financière à accorder :

- à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE en application de l'accord négocié par le CDG33.

Pour le risque prévoyance, l'aide financière mensuelle ne peut être inférieure à 7 €/mois/agent à compter du 1er janvier 2025 (décret du 20 avril 2022). Actuellement, la participation financière de la collectivité correspond à un montant forfaitaire de 12,50€ par mois brut.

Les employeurs peuvent néanmoins aller au-delà, et notamment décider d'anticiper les dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 même si celui-ci n'a pas encore fait l'objet de transposition législative et réglementaire.

Celui-ci prévoit, en matière de prévoyance une participation de l'employeur -au minimum- de 50% de la cotisation acquittée par les agents au titre des garanties minimales prévues par l'accord (hors garanties optionnelles facultatives).

La participation de l'employeur ne peut en revanche pas dépasser le montant de la cotisation de l'agent.

Le montant alloué peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulé dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu ou de la situation familiale de l'agent.

Dans un contexte budgétaire contraint mais soucieuse d'apporter une aide complémentaire aux agents pour disposer d'une protection sociale importante, la ville propose de revaloriser, dans l'attente de la publication du décret, la participation employeur à 20€ par mois pour les agents qui vont souscrire à la convention de participation proposée par Territoria.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code des Assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

**VU** les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-7 et L.827-11 ;

**VU** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**VU** le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**VU** la délibération n° 02-11 du 13 février 2024, par laquelle l'assemblée avait donné mandat au CDG33 afin de participer à cet appel public à concurrence ;

**VU** la délibération du Centre de gestion n° DE-0032-2024 en date du 10 juillet 2024 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance » ;

**VU** la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de Gestion de la Gironde et TERRITORIA MUTUELLE en date du 17 juillet 2024 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 4 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 : D'ACCORDER une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :**

- Le risque prévoyance c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, des risques d'invalidité et liés au décès.

**Pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable.**

**Article 2 : DE FIXER le niveau de participation, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit :**

- Pour le risque prévoyance : 20 € par agent et par mois.

**Article 3 : D'AUTORISER la Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion aux conventions de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Gironde, ainsi que les éventuels avenants à venir.**

*Le rapporteur, Daniel DUCLOS, présente le dossier*

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions ? Là aussi un effort de la collectivité pour aider nos agents qui ont les revenus les plus modestes et pour qui cette cotisation supplémentaire va représenter un poids un peu plus élevé dans la rémunération. On passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2024\_11\_106**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR L'ANNEE 2025 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS - AUTORISATION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

Le Rapporteur expose :

La collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population qui seront dérouleront du 16 janvier au 22 février 2025.

En effet, la strate de la collectivité étant supérieur à 10 000 habitants, la commune est tenue de faire un recensement annuel sur la base d'un échantillonnage, qui en 2025 sera de 286 adresses (264 logements individuels et 247 logements de résidences collectives) tirées au sort par l'INSEE.

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Ces données sont une aide pour définir :

- Au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- Au niveau local, les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour ce recrutement, il est nécessaire de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2025 et de fixer leur rémunération. Les contrats à durée déterminée de ces 2 agents seront conclus du 7 janvier 2025 au 22 février 2025 inclus.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;



**VU** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

**VU** le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**VU** le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : DE CHARGER Madame la Maire à procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser.

**Article 2** : DE CRÉER deux postes d'agents recenseurs ayant la qualité d'agents non titulaires à temps complet du 7 janvier 2025 au 22 février 2025 inclus.

**Article 3** : DE FIXER la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un temps complet d'un agent 1er échelon du grade d'adjoint administratif.

**Article 4** : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au chapitre 012 du Budget de l'exercice 2025.

**Article 5** : D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout acte y afférent.

*Le rapporteur, Daniel DUCLOS, présente le dossier*

**Andrea KISS** : Voilà, une illustration des missions que nous prenons en charge pour le compte de l'Etat et qui, très largement, ne sont pas compensées. Des questions à ce sujet ? On passe au vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° D2024\_11\_107

**CONVENTION AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN) RELATIVE À L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE (ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES) - AUTORISATION**

**Rapporteur : Marie-Pierre MAILLET**

Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de sa Convention Territoriale Globale (CTG) et de son Projet Éducatif De Territoire (PEDT), la Ville du Haillan favorise l'accueil des enfants en situation de handicap au

sein de ses structures Petite enfance, Enfance et Jeunesse. À ce titre, la Ville est amenée rémunérer des Accompagnants des Enfants en Situation de Handicap (AESH) sur le temps périscolaires et extrascolaires, à la demande des familles, et selon les modalités d'accueil possibles.

Conformément à la nouvelle loi du 27 mai 2024 relative au transfert à l'État de la rémunération des AESH intervenant auprès des enfants pendant la pause méridienne, il revient désormais à l'État d'organiser et de financer la mise en œuvre de l'accompagnement des enfants notifiés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées sur le temps de pause méridienne dans les écoles publiques.

Pour cela, le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) coordonne sa mission sur deux axes : les AESH et les enfants à accompagner. À cet effet, le responsable du PIAL s'est rapproché du service enfance de la Ville afin de partager cette démarche pendant le temps scolaire et le temps de pause méridienne.

Ainsi, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) dirigée par un Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) propose une nouvelle convention précisant les modalités d'organisation et de responsabilités de cette intervention.

**VU** la loi du 27 mai 2024 ;

**VU** la mise en œuvre du Projet Éducatif De Territoire validé par délibération n°D2022\_12\_125 du 16 décembre 2022 ;

**VU** la Charte pour l'accueil de l'enfant dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse ;

**CONSIDERANT** l'enjeu prioritaire d'offrir à tous les enfants les mêmes chances de réussite et d'accès à l'école ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article unique : D'AUTORISER Madame la Maire à signer la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).**

*Le rapporteur, Marie-Pierre MAILLET, présente le dossier*

**Andrea KISS** : Une fois n'est pas coutume, c'est dans l'autre sens. Pour une fois, l'Etat au moins pour quelque temps va prendre en charge ce que nous prenions en charge, nous, jusqu'à présent. On ne sait pas combien de temps cela va durer puisque l'État a une assez forte capacité à changer les règles du jeu en cours de match, mais bon, on prend. Des questions, des précisions ? On vote ? Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°2024\_11\_108

**CESSION D'UN VEHICULE DE LA VILLE DU HAILLAN - AUTORISATION**

**Rapporteur : Michel REULET**

Le Rapporteur expose :

Pour rappel, la collectivité a signé le 30 avril 2024 un contrat avec la plateforme de ventes aux enchères Agorastore, afin de mettre en vente des biens mobiliers réformés et dont les services n'ont plus l'utilité.

L'objectif est de favoriser les enchères citoyennes et ainsi de permettre à tous d'acquérir et de profiter des biens pour leur donner une seconde vie.

En application de la délibération n°52/20 du 30 septembre 2020, Madame La Maire a délégué pour décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, au-delà, le Conseil Municipal redevient compétent pour décider les conditions de vente.

Une vente de véhicules a eu lieu en août 2024.

Il s'agit d'un camion benne des espaces verts de la marque Nissan, mis en circulation le 21 juillet 2010, ayant au compteur 110 000 kms, qui tombait très régulièrement en panne du fait de sa vétusté. En effet, il a été très peu disponible en 2022 et en 2023, et la panne de l'embrayage a conduit à la décision de son remplacement, lors de l'élaboration du budget 2024.

Le prix de départ de l'enchère a été de 2 000 €. À l'issue de la période, le montant des enchères s'est arrêté à 8 445 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'AUTORISER Madame la Maire à conclure définitivement la vente du camion benne Nissan AX-114-EF à l'entreprise Robert Lacny uslugi sprzetowe sise ul. Sierpowa à Klodzko (57-300) en Pologne réalisée via la plateforme Agorastore pour un montant de 8 445 € et à signer tous les documents afférents à ladite vente.

**Article 2 :** PRECISE que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77, article 775 du budget de l'exercice en cours et qu'il sera nécessaire de procéder aux écritures comptables relatives à la cession du bien.

*Le rapporteur, Michel REULET, présente le dossier*

**Andrea KISS :** Merci Monsieur REULET. On a fait « une bonne affaire ». Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET :** Les frais inhérents au transport jusqu'en Pologne sont-ils à la charge de l'acheteur ?

**Andrea KISS** : En principe, c'est à la charge de l'acheteur. Il faut qu'il vienne le chercher. On n'est pas sûr qu'il arrive en Pologne avec mais...Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Juste une petite pensée pour nos amis Polonais et Ukrainiens en ligne directe avec le front russe.

**Andrea KISS** : On passe au vote ? Est-ce que vous m'autorisez à vendre ce véhicule ? Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : Je voulais poser une autre question. On avait abordé le sujet du triporteur. Est-ce qu'il est en activité ? Est-ce qu'il est vraiment utilisé ou est-ce que ce ne serait pas une bonne idée de le vendre ?

**Andrea KISS** : Il a une nouvelle vie dans le service jeunesse. Ce sont les animateurs qui l'utilisent maintenant. On vous propose de voter cette cession. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Allez, il est parti pour la Pologne.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**  
**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°D2024\_11\_109**

**STRATEGIE ET PLAN D'ACTION VERS UN NUMERIQUE RESPONSABLE - APPROBATION**

**Rapporteur : Christian TROUILLOUD**

Le Rapporteur expose :

### 1. Contexte

Le numérique est responsable de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre aujourd'hui. On estime que d'ici 2025 il pourrait en représenter 8%.

Cette tendance n'est pas soutenable et va à l'encontre des objectifs des accords de Paris et de la loi européenne pour le climat qui fixe comme objectif une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

47% de l'impact environnemental du numérique provient des équipements des utilisateurs.

Le numérique comporte également des enjeux sociaux :

- La fracture numérique : 13 millions de français sont en difficulté avec le numérique,
- L'accessibilité numérique : 70% du contenu numérique est inaccessible,
- La place des femmes dans le numérique : seulement 30% de femmes dans ses effectifs contre 46,8% tous secteurs confondus.

En juin 2024, la Direction Générale du numérique et des services informatiques (DGNSI) de Bordeaux Métropole a mis en place un tableau de bord pour les communes volontaires afin de suivre les impacts carbone et environnementaux liés au numérique. Les principales données concernant la Ville du Haillan sont présentées en annexe 1.



## 2. La stratégie métropolitaine en faveur du numérique responsable

Bordeaux Métropole a adopté en juin 2023 par délibération du Conseil Métropolitain une démarche d'amélioration continue pour rendre ses politiques numériques plus responsables vis-à-vis de leurs impacts environnementaux, sociétaux, sociaux et éthiques.

Cette stratégie est déclinée en 8 axes (annexe 2) :

- ✓ Une politique de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire
- ✓ Une politique pour atténuer la fracture numérique
- ✓ Une politique d'achat responsable pour le numérique
- ✓ Une politique pour l'optimisation de la gestion de nos infrastructures, logiciels et services numériques
- ✓ Une politique d'écoconception de services numériques, accessibles au plus grand nombre
- ✓ Une politique de maîtrise pour garantir confiance, souveraineté et éthique
- ✓ Une politique pour l'interopérabilité et la création de communs numériques
- ✓ Une politique d'évaluation et de pilotage de la stratégie numérique responsable

## 3. La stratégie municipale en faveur du numérique responsable

La ville a adopté en 2022 un plan d'administration éco-responsable transverse : le projet AGIR. Parmi les objectifs communs de ce projet AGIR figure l'adoption d'une stratégie sur le numérique responsable. La mutualisation du numérique avec les services de Bordeaux Métropole implique que cet objectif soit traité en inscrivant la démarche municipale dans la stratégie métropolitaine. Elle implique également que la ville s'engage uniquement sur des actions qui relèvent de ses compétences et de son périmètre d'action.

Il est proposé au Conseil Municipal un plan d'action en faveur du numérique responsable (Annexe 3) reprenant les 4 axes suivants de la stratégie métropolitaine :

- ✓ Une politique de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire
- ✓ Une politique pour atténuer la fracture numérique
- ✓ Une politique pour l'optimisation de la gestion de nos infrastructures, logiciels et services numériques
- ✓ Une politique d'écoconception de services numériques, accessibles au plus grand nombre

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Métropolitain n°2023-499 adoptée le 29 septembre 2023,

**CONSIDERANT** l'engagement de la Commune du Haillan dans une stratégie d'administration éco-responsable transversale à travers le projet AGIR,

**CONSIDERANT** la volonté municipale de s'engager en faveur de la sensibilisation des agents et des publics aux enjeux du numérique responsable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article unique : D'APPROUVER la stratégie municipale en faveur du numérique responsable.**

*Le rapporteur, Christian TROUILLOUD présente le dossier*

**Andrea KISS** : Excellemment présentée parce que ce n'était pas un exercice facile que de synthétiser ce plan stratégique. Avez-vous des questions sur ce plan stratégique ? Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Juste une remarque. Au-delà de l'autosatisfaction personnelle qu'il peut y avoir, il n'en est pas moins vrai qu'il aurait peut-être été judicieux de distribuer à l'ensemble des élus, le guide des règles de bonne conduite en termes de numérique parce que parfois, même dans les entreprises, on constate qu'il y a de la rééducation à faire au niveau, tant de l'impression des emails que de la consultation des emails. Si cela se fait au niveau des entreprises pourquoi ne pas le faire au niveau communal en effet et de le faire au niveau de l'ensemble des élus ? C'est une idée que je lance.

**Christian TROUILLOUD** : Cela peut tout à fait en faire partie puisque cette politique de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire concerne aussi les élus et donc, on peut très bien faire un guide qui est déjà en cours, guide sur la transition écologique à destination des entreprises, mais qui peut vous être remis, ainsi qu'un guide de bonne conduite à utiliser.

**Andrea KISS** : Il me semble qu'il y a quelque chose pour les agents qui existe déjà en interne. Peut-être que cela peut se transposer très facilement au profit des élus. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose que l'on vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n° D2024\_11\_110**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CREPAQ POUR L'INSTALLATION D'UN SECOND « FRIGO ZERO GASPI » - AUTORISATION**

**Rapporteur : Cécile MEVEL**

Le Rapporteur expose :

La Ville du Haillan est engagée dans une démarche de développement durable et d'action solidaire et sociale. Différents périmètres sont concernés dont celui de la lutte contre le gaspillage alimentaire. La lutte contre le gaspillage alimentaire est une des priorités des pouvoirs publics à travers le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire signé en 2013, la loi de la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire de 2017.

La Ville du Haillan, à travers son Plan d'Administration éco-responsable - le projet AGIR - vise à :

- Initier des projets autour du gaspillage alimentaire auprès des enfants et des familles ;
- Faciliter l'accès à des repas ou à des compléments de repas pour des personnes en situation de précarité.

En 2021, la Ville a validé l'installation d'un « Frigo Zéro Gaspi », avec le concours du CREPAQ, en tant que démarche citoyenne innovante initiée en 2018 par le CREPAQ. Cette action consiste à mettre à disposition, sur la voie publique, un équipement en libre-service, 24h sur 24, composé d'un réfrigérateur (aliments périssables) et d'un garde-manger (aliments secs), intégrés dans un meuble support en bois, dans lequel chacun peut venir déposer et/ou prendre de la nourriture à sa convenance et ce, dans un strict respect d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Aujourd'hui, ce « Frigo Zéro Gaspi », situé près de la restauration des écoles du secteur centre, permet aux équipes de restauration mais aussi aux particuliers de déposer les restes alimentaires non ouverts et non consommés. Les denrées sont rapidement récupérées par les habitants, l'équipement est repéré, son usage est régulé.

Fort de son succès, la Ville et le CREPAQ souhaitent poursuivre leur partenariat pour installer un second équipement « Frigo Zéro Gaspi » sur un autre emplacement du domaine public, situé sur le secteur Luzerne, à proximité des restaurations scolaires.

Le CREPAQ s'engage à :

- Former les personnes du partenaire relais local aux tâches d'entretien d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments ;
- Réaliser l'installation technique de l'équipement sur l'emplacement choisi ;
- Préparer et animer l'inauguration du dispositif en concertation avec la Ville ;
- Être garant du dispositif et structure ressource pour toutes difficultés rencontrées ;
- Endosser entièrement la responsabilité morale et juridique du dispositif ;
- Assurer la maintenance technique de l'équipement.

En contrepartie, la Ville s'engage à :

- Gérer au quotidien l'équipement : contrôle des denrées et de la température et du nettoyage et désinfection du réfrigérateur 1 fois/semaine par les services généraux ;
- Mettre en place les tâches d'entretien et de contrôle quotidien (température, vérification DLC) ;
- Mettre à disposition une prise électrique pour le branchement de l'équipement ;
- Veiller à un accès libre à l'équipement pour déposer ou retirer des denrées alimentaires.

De plus, afin de soutenir l'association et de bénéficier d'une visibilité du logo de la Ville sur le réfrigérateur, la Ville propose de verser une subvention du montant 600€ au CREPAQ en 2024.

**VU** l'importance d'agir pour la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

**VU** la démarche Cittaslow portée par la Ville ;

**CONSIDERANT** que ce projet répond parfaitement aux priorités de la Ville ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer une nouvelle convention avec l'Association CREPAQ pour l'installation d'un second « Frigo Zéro Gaspi ».**

**Article 2 : DE VERSER une subvention de 600€ à ladite association.**

Le rapporteur, Cécile MEVEL, présente le dossier.

**Andrea KISS** : Le premier dispositif ayant très bien fonctionné, on est très heureux de pouvoir en accueillir un deuxième. On est une des rares communes de la Métropole à en avoir deux et c'est un dispositif qui fonctionne bien. Avez-vous des questions sur ce deuxième frigo ? Je propose que l'on vote. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non plus.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Andrea KISS** : On aura fait carton plein, unanimité sur toutes nos délibérations. On se retrouve vendredi 20 décembre 2024 pour voter le budget lors du prochain conseil municipal.

Bonne soirée à toutes et à tous.

*La séance est levée à 21h10*

La secrétaire de séance,



Anne GOURVENNEC.

La maire,



Andrea KISS.